

LE 7AS

■ **RÉSIDENCES
AUTONOMIE**
Le chantier continue

■ **ÉDITORIAL**
Fascinante humanité

DOSSIER

EHPAD CLARIIFICATIONS LE DÉBAT



■ **LA CROIX-ROUGE AU SECOURS
DES UKRAINIENS**



Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.



DOSSIER - Ehpad : Clarifions le débat
p.16



CNAV- Résidences autonomie p.26



DÉCRYPTAGE - La Croix-Rouge au secours des Ukrainiens p.29

ACTUALITÉS

- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 9 - **Actualité Société**
- 12 - **Social sans frontières**

DOSSIER

- 15 - **Ehpad : Clarifions le débat**

MÉTIERS

- 26 - **CNAV Résidences autonomie. Le chantier continue**
- 29 - **DÉCRYPTAGE - La Croix-Rouge au secours des Ukrainiens**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **FEHAP - Le modèle privé solidaire, un modèle d'avenir ?**
- 38 - **ODAS - Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Le 15 octobre faites la France !**
- 40 - **RENESS - Appel pour un véritable ministère d'État de l'économie sociale, solidaire et de la cohésion sociale**
- 42 - **ADMR - Ehpad : Small is beautiful**

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX

www.lejas.com



Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas!

CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* au tarif exceptionnel de **50 euros TTC**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux*

Virement bancaire à réception de facture

50 euros TTC

~~75 euros TTC~~

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro :
Julia Kadri, José-Marie Latour, Héléne Padiou, Olivier Van Caemerbèke, Kevin Nectoux

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée :

Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :**Maria Lillo** (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :**Défis Régie** - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : Mars 2022 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France

chez GDS

**ÉDITORIAL****JEAN-LOUIS SANCHEZ**

Directeur éditorial

Fascinante humanité

Le peuple ukrainien est en train de vivre un abominable cauchemar et les immenses désordres alimentaires, économiques, environnementaux qui en découlent nous concerneront bientôt tous. Avec, pour circonstance aggravante, le renforcement des inégalités entre pays, car, encore une fois, ce sont les plus fragiles d'entre eux, en Afrique et au Moyen-Orient, qui seront les plus affectés par l'inflation et les pénuries alimentaires. Ce qui ne manquera pas d'entraîner la multiplication des conflits et le renforcement des régimes autoritaires.

Le tableau est donc bien sombre et pourrait pousser au désespoir si ne surgissaient pas dans les moments d'extrêmes tensions les plus belles promesses de l'engagement humain. Et c'est bien le cas aujourd'hui, avec la prolifération de magnifiques élans de solidarité envers le peuple ukrainien. Mais aussi avec la multiplication d'initiatives favorisant, comme en Europe, le rapprochement des peuples face à l'adversité. Et, encore plus près de nous, la volonté partagée d'une multitude d'organisations (représentant notamment les maires de France et les diverses associations de l'éducation populaire et de la solidarité), de s'unir pour revitaliser, à l'occasion d'une grande journée nationale le 15 octobre, les valeurs de cohésion nationale que sont la citoyenneté et la fraternité.

Des signes d'espérance qui comptent énormément dans cette angoissante période et qui nous obligent à regarder avec lucidité ce qui se déroule en Ukraine pour reconnaître le caractère urgent d'un compromis mettant fin à cette abominable agression. Ne nous laissons pas entraîner vers une troisième guerre mondiale (à l'issue fatale pour l'humanité entière), par des initiatives jusqu'au-boutistes. Comme celle de Joe Biden qui a demandé un changement de régime en Russie, ce qui ne fait que renforcer l'unité des Russes derrière Poutine.

C'est pourquoi, comme l'a démontré Hubert Védrine ou l'affirme Jean-Pierre Chevènement, il est grand temps d'admettre la nécessité d'un "statut de neutralité" pour l'Ukraine garanti par toutes les puissances sur le modèle de ce qu'avait fait l'Autriche en 1955 ou la Finlande. Et, bien sûr, d'autres scénarios sont envisageables à la seule condition qu'une paix durable revienne pour redonner à nouveau aux jeunes générations le goût d'un printemps fraternel.

TRAVAIL SOCIAL

Une hausse des salaires pour de nombreux travailleurs sociaux



© Pixabay

Mises en évidence avec la crise du Covid, les conditions de travail et les faibles rémunérations des travailleurs du soin et de l'accompagnement ont soulevé une vague de questions, avec, à la clé, la fuite des vocations. Après avoir dans un premier temps, revalorisé les salaires des personnels soignants non médecins des secteurs publics et non lucratifs à hauteur de 183 euros nets, le gouvernement annonce aujourd'hui une revalorisation équivalente pour certains métiers de l'accompagnement social. Cette mesure devrait bénéficier dès le mois d'avril à près de la moitié des 1,3 million de salariés du secteur social. Le gouvernement indique également comme une priorité de venir de fonder une convention collective unique pour ces métiers, avec une remise à plat des grilles de qualifications et de salaires, dans une vaste négociation avec les collectivités et les organismes sociaux. "Un chantier de longue haleine", comme le dit Jean-Philippe Viquant, inspecteur général des affaires sociales en charge de ce projet.

CONTRATS D'ENGAGEMENT JEUNE

Le coup d'envoi

Annoncé en novembre dernier par le président de la République, le "contrat d'engagement jeune" est entré en vigueur le 1^{er} mars. Ce nouveau dispositif, qui remplace la garantie jeunes, est destiné à soutenir plus efficacement les 16-25 ans qui ont des difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Constitué d'une allocation et d'un accompagnement pendant six à douze mois, qui s'appuie sur une mise en activité réelle (stages en entreprise, service civique, apprentissage...), ce dispositif sera fortement conditionné par l'assiduité des jeunes qui en bénéficieront. Le gouvernement attend environ 400 000 jeunes dès la première année, puis une stabilisation du dispositif autour de 500 000 jeunes accompagnés par an.

ASSURANCE-CHÔMAGE

Des prévisions financières rassurantes

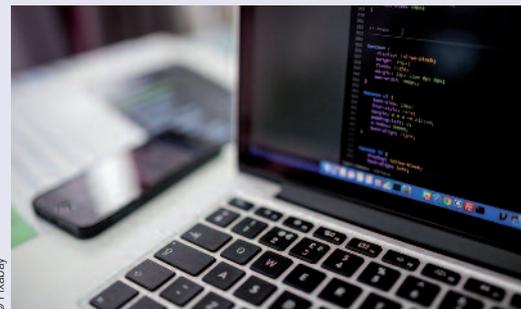


D'après les dernières données de l'Unedic, le régime de l'assurance-chômage devrait être excédentaire en 2022. L'effet cumulé d'une reprise de l'emploi (le taux de chômage est descendu à 7,4% au quatrième trimestre 2021) et de la dernière réforme de ce secteur qui permet plus de recettes, le régime devrait dégager 2,2 milliards d'euros de bénéfices d'ici la fin de l'année.

Un mouvement qui pourrait se poursuivre, d'après les prévisions de l'Unedic, avec 4,1 milliards d'euros en 2023 et 5,4 en 2024. Un excédent bienvenu, après des années de déficit qui ont creusé une dette considérable de 69,3 milliards d'euros depuis 2008 (dont 19,2 milliards directement imputables à la "dette covid" de 2020-2021), et qu'il faudra commencer à rembourser.

JUSTICE

Un fort retard dans l'informatisation



© Pixabay

Dans un rapport remis au Sénat fin janvier, la Cour des comptes souligne la difficulté de l'institution judiciaire à se mettre à l'informatique, malgré un budget de 530 millions d'euros débouqué spécifiquement pour ce faire. Ce qui est confirmé par le ministère de la Justice, qui invoque une résistance à mettre en œuvre cette révolution culturelle dans les juridictions en raison de l'indépendance revendiquée par celles-ci sur la gestion de leurs dossiers. Pourtant, l'utilisation d'outils informatiques devrait permettre, selon la Cour, d'optimiser le travail de bureau par lequel magistrats et surtout greffiers sont submergés. Mais il faut sans doute rester prudent sur une dématérialisation trop rapide ou mal pensée des procédures dans ce domaine sensible, alors que la rupture numérique a déjà fait de nombreux dégâts dans d'autres secteurs du service public.

MAGISTRATURE

Une pénurie de postes, un excès de dossiers



© Pixabay

La pénurie de main-d'œuvre dont on parle dans de nombreux secteurs, du bâtiment à la médecine de ville, affecte également la justice. S'inquiétant de la surcharge considérable de dossiers à traiter par magistrat, la Conférence des présidents de tribunaux a procédé

à une estimation du nombre de postes supplémentaires qu'il faudrait pour absorber la demande. Le constat est redoutable, puisqu'il conclut à un besoin minimum de 1 500 magistrats supplémentaires et 4 000 greffiers. Actuellement, l'École nationale de la magistrature ne forme que 370 auditeurs de justice chaque année. Il est donc urgent de proposer une solution, car hormis l'épuisement physique et moral des magistrats, c'est aussi la possibilité d'approfondir le travail et donc la qualité de leurs décisions qui s'en ressentent. Osons une suggestion : si on cessait de judiciaire à tout venant, par exemple les divorces, il y aurait aussi beaucoup moins de dossiers !

FONCTION PUBLIQUE

Une constante augmentation du nombre de fonctionnaires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Malgré les annonces de "dégraissage" de tous les nouveaux présidents de la République depuis des décennies, les chiffres montrent une augmentation systématique du nombre de fonctionnaires lors de chaque

quinquennat. C'est ce que révèle une note de Fipeco, association spécialisée dans l'analyse des comptes publics, publiée dans *le Figaro* du 19 janvier, qui reprend les données de la Direction générale de la fonction publique (DGFP) et de l'Insee. Ainsi Fipeco calcule qu'en vingt-cinq ans, l'emploi public a augmenté de 22 %, alors que l'emploi total (public et privé) n'a augmenté que de 15 % et la population française de 13 %. Plus précisément la fonction publique d'État a augmenté de 6 % entre 1997 et 2020 (+154.000 fonctionnaires, atteignant 1 207 000 fin 2020), alors que la fonction publique territoriale a augmenté de 44 % (+549 000) et la fonction publique hospitalière de 35 % (+312 000). Des augmentations importantes, qui contredisent le discours sur l'abandon du service public par les pouvoirs publics. Il reste à vérifier leur bonne utilisation.

PENSIONS-ALIMENTAIRES

Le prélèvement direct est généralisé

Si le sujet du recouvrement des pensions alimentaires impayées est sur la table depuis fort longtemps, l'intermédiation financière créée en octobre 2020 a été une première étape essentielle. Instaurant un recours simplifié pour saisir les sommes dues directement sur le compte du parent débiteur, elle a permis à 100 000 familles de recouvrer les pensions en 2021. Aujourd'hui, l'exécutif est passé à l'étape suivante, autorisant ce prélèvement de façon systématique, dès lors qu'il y a une décision judiciaire de pension alimentaire, afin d'éviter de faire porter la démarche aux personnes concernées, parfois dans l'incapacité de la demander. "Nous entrons dans une logique de prévention, plutôt que de régler des situations conflictuelles" a déclaré Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf. Un soulagement pour le million de familles concernées, dont encore 30 % ne reçoivent pas, ou irrégulièrement, les pensions alimentaires.

DROIT D'ASILE

Les chiffres édifiants d'une politique inadaptée

Neuf associations œuvrant dans l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile, dont *Action contre la faim*, *Emmaüs*, *le Secours catholique*, ont publié, dans un rapport intitulé "Les oubliés du droit d'asile", les résultats d'une enquête auprès de 500 demandeurs d'asile et complétée d'une centaine d'entretiens. La difficulté de leur arrivée en France est flagrante : 96 % ont connu la rue ou les squatts, 40 % ont besoin de soins médicaux, et nombreux sont ceux qui subissent des violences... Mais d'après ce rapport, le plus usant est la relation à une administration complexe, peu adaptée, lente. La dématérialisation des procédures administratives frappe également cette population, dont les deux tiers n'ont pas d'accès à Internet, et qui doit affronter des services téléphoniques qui ne répondent pas. Un rapport bien utile pour identifier les dysfonctionnements.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Une réforme informatique décevante

Le syndicat national Force Ouvrière des cadres des organismes sociaux dénonce, dans une lettre du 4 mars adressée au nouveau directeur général de la CNAF, Nicolas Grivel, les inconvénients du nouveau mode informatisé de calcul de l'APL élaboré par le cabinet McKinsey et entré en vigueur en 2021. En effet, l'opération a plutôt provoqué un crash informatique dont les conséquences empoisonnent encore aujourd'hui la vie des allocataires et le travail des agents des CAF. Selon le syndicat, "ces difficultés perdurent et retardent le processus de liquidation, tout en suscitant l'incompréhension des allocataires". Le syndicat conclut "la situation dans les CAF est explosive". Et pourtant, pour cette prestation le cabinet McKinsey a perçu 3,88 millions d'euros d'honoraires. Ce que n'ont pas manqué de dénoncer (dans le rapport publié jeudi 17 mars) les sénateurs membres de la commission d'enquête sur le recours par les administrations à des cabinets privés.

ONU

L'accord des pays pour combattre la pollution plastique

Réunie à Nairobi (Kenya) début mars, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) a voté une résolution pour mettre en place une réglementation mondiale sur la pollution par les plastiques. En effet, la production de plastiques est en hausse constante et le traitement des déchets n'arrive pas à suivre. Or, la prolifération des déchets plastiques est un fléau environnemental qui s'accroît de façon exponentielle (75 % des résidus dans les océans sont des débris de plastique, mortels pour de nombreuses espèces). Les 175 pays présents à Nairobi ont donc décidé de créer un comité de négociation intergouvernemental, chargé d'élaborer un texte juridiquement contraignant pour les pays d'ici deux ans. Malgré l'échéance bien courte, on espère que le résultat ne sera pas bâclé ou tâclé par les lobbies.

CARTON VERT



© DR

À **Jacqueline Gourault**, qui après avoir occupé la fonction de ministre de la Cohésion des territoires, entre au Conseil constitutionnel, qui bénéficiera ainsi de sa large expérience locale et de son engagement permanent en faveur de la décentralisation.



© DR

À **Cyril Dion**, écrivain et cinéaste qui, après avoir réalisé des films engagés en faveur du développement durable (*Demain* et *Animal*), vient de publier un ouvrage intitulé *À l'orée du danger*, qui compile de très beaux textes poétiques pour les mettre au service de la protection de la planète.



© DR

À **Jean-Jacques Annaud**, cinéaste, pour son film *Notre-Dame brûle* qui a le talent de montrer, au-delà du spectaculaire, les dysfonctionnements mais aussi les capacités d'engagement humain des services publics dans cette terrible épreuve.

CARTON ROUGE



© DR

À **Gilles Simeoni**, président de la collectivité de Corse, qui a autorisé la mise en berne des drapeaux de sa collectivité, mais aussi de la République française et de l'Europe à l'occasion du décès d'Yvan Colonna, incarcéré pour l'assassinat du préfet Erignac.



© DR

À **Klaus-Heiner Lehne**, président de la Cour des comptes européenne, qui a toléré de nombreux abus de ses collaborateurs et de lui-même, en ce qui concerne les primes de logement, les notes de frais, les missions non vérifiées... ce qui ternit l'image de cette institution qui devrait être exemplaire.



© DR

À **Boris Johnson**, Premier ministre du Royaume-Uni, qui a osé comparer dans un discours devant son parti "le choix de la liberté" des résistants ukrainiens face à l'invasion russe avec "l'exemple récent célèbre" de celui des Anglais lors du Brexit.

POLLUTION

Des cocktails de perturbateurs endocriniens responsables de retards cognitifs chez les enfants



© Pixabay

Une étude récente publiée dans la revue *Sciences* par 37 chercheurs de divers pays occidentaux montrent les effets de combinaisons de substances très courantes dans nos sociétés sur le développement des fœtus. En

effet, ces substances sont déjà connues et soumises à des réglementations concernant leur usage individuel, mais ne tiennent pas compte de leurs effets cumulés lorsqu'ils se présentent en "cocktail". Ainsi, le bisphénol A et les phtalates (plastifiants que l'on trouve sur les emballages alimentaires), associés à des composés perfluorés (PFAS, présents dans les revêtements d'ustensiles de cuisine) et au triclosan (antibactérien contenu dans certains produits d'hygiène) s'insinuent chez la femme enceinte et affectent de façon délétère le cerveau du fœtus. Les enfants les plus exposés développent un retard de langage, qui se poursuit plus tard par de moindres résultats intellectuels. L'équipe de chercheurs a également identifié deux autres cocktails, qui perturbent le métabolisme et la différenciation sexuelle. Une recherche complexe et pointue, qui pourrait dévoiler d'autres dangers d'un environnement chimique désormais omniprésent.

SUICIDE

La prévention devient une préoccupation de l'État

En France, on dénombre près de 9 000 décès par suicide par an, et 89 000 tentatives conduisant à une hospitalisation. Ces chiffres, parmi les plus élevés d'Europe, font de ce fléau une réelle préoccupation de santé publique. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place, fin 2021, un numéro national, le 3114, et publie des premiers chiffres impressionnants, puisque cette plateforme a d'ores et déjà reçu 34 000 appels en quatre mois. Certes, l'accueil et l'accompagnement des personnes en grande détresse morale étaient déjà depuis longtemps prodigués par des associations qui ont toujours leurs propres réseaux d'écoute (*SOS Amitié, Suicide Ecoute, Phare enfants-parents, SOS Phénix, la Porte ouverte, Fil santé jeunes...*). Mais la prévention ne peut être efficace qu'en démultipliant les ressources et en les rendant visibles.

ECONOMIE

Un niveau record de créations d'entreprises en 2021

Les indicateurs de reprise post-Covid continuent à afficher un très fort dynamisme, avec un peu plus d'un million d'entreprises créées en 2021 selon l'Insee. Le nombre d'autoentreprises créées (639 000) y représente la plus large part, mais pour une activité plus instable, puisque les deux-tiers d'entre elles ont une espérance de vie de moins de trois ans. En revanche, sur les 400 000 sociétés créées dans la même période, on note un bond en avant des sociétés par actions simplifiées (SAS), qui à elles seules représentent 181 000 créations. Après les très importantes aides prodiguées aux entreprises pendant les deux ans de crise sanitaire, ayant sans doute généré un engouement par effet d'aubaine, certains observateurs craignaient un creux de vague pour 2021 et 2022. Pour le moment du moins, les chiffres leur donnent tort.

TERRITOIRES

Les villages doivent désormais nommer leurs rues



© Pixabay

La loi de décentralisation dite "3DS", votée en février dernier, stipule, entre autres dispositions, que toutes les communes françaises, quelle que soit leur taille,

devront désormais donner des noms à leurs rues. En cause, la difficulté pour les services de secours (pompiers, Samu...) mais aussi pour la Poste, les livreurs et les fournisseurs d'accès internet de trouver les maisons sans adresse précise. Une mesure dans l'ensemble plutôt bien acceptée par les petites communes, qui restent souveraines pour le choix de ces noms. Car ce sont les lois décentralisation de 1982 qui ont conféré aux municipalités l'entière responsabilité de cette attribution. L'occasion aussi de répreciser les indications de voies (rue, route, chemin, impasse...). Le coût de fabrication des panneaux reste également à la charge de la commune, mais avec l'aide de la préfecture, du département ou de la région.

MONDE AGRICOLE

La chute du nombre d'exploitations se poursuit

Alors que le Salon de l'Agriculture vient de se dérouler, les dernières données du ministère de l'Agriculture alertent sur la poursuite du dépeuplement du monde rural. En effet, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a chuté de 490 000 à 389 000, soit une baisse de 21%. Toutefois l'emprise territoriale de l'agriculture a peu bougé et représente toujours une petite moitié de la surface du pays, une emprise stable depuis 1970. Ceci confirme la tendance à développer des exploitations de plus en plus grandes, au détriment des petites exploitations. Tendance à l'industrialisation, perte des savoir-faire, font le pendant d'une autre révolution, celle des pratiques fortement influencées par l'évolution de la consommation. Ainsi, les exploitations disparues concernaient principalement l'élevage, au profit de nouvelles exploitations autour du maraîchage.

ÉGLISE CATHOLIQUE

Le célibat des prêtres réouvert au débat

Le 17 février dernier, lors d'un symposium organisé au Vatican sur les pratiques sacerdotales, le Pape François a déclaré un certain nombre de questions ouvertes au débat, tout en précisant qu'il ne souhaitait pas personnellement y participer. Souhaitant rester à l'écart des discussions sur le sacerdoce pour mieux se consacrer à la façon de vivre sa foi, il a indiqué qu'il n'approuvait pas personnellement certaines remises en question, comme celle du célibat des prêtres, ajoutant : "Je ne me sens pas de me présenter devant Dieu avec cette décision". Il laisse toutefois en toute confiance le synode des évêques en débattre, entre autres sujets de société. Et a entrepris de réformer la Congrégation pour le respect de la foi, l'organisme chargé du respect du dogme, avec une nouvelle section en charge d'étudier "les questions posées par le progrès des sciences et du développement de la société".

INSÉCURITÉ

Des données ville par ville

Le service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMSI) vient de publier des statistiques très précises des actes de délinquance et de violence ville par ville. Cette comparaison est censée questionner l'efficacité des politiques de prévention et d'intervention dans chacun de ces territoires. Mais elle montre aussi que certains territoires sont plus exposés que d'autres à la violence. En effet, le nombre d'agressions peut varier du simple au triple entre deux communes de même taille et de même secteur géographique. Ainsi, en région parisienne la ville de Saint-Denis fait état de 67 agressions sur personnes pour 10 000 habitants, alors que Boulogne-Billancourt n'en dénombre que 17 par an. Il est intéressant de noter que les chiffres sont globalement plus élevés dans les villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) que dans les grandes villes (plus de 100 000 habitants). Enfin, les communes rurales ne sont pas épargnées et représentent quant à elles le quart des interventions de la gendarmerie pour violences intrafamiliales (coups et blessures, violences sexuelles...).



© Pixabay

PRISONS

Le coût de l'incarcération des étrangers alimente la polémique

D'après le ministère de la Justice, la France compte près de 70 000 personnes incarcérées dans les prisons du pays, dont un quart sont de nationalité étrangère. Une population qui génère des coûts, puisque 700 millions d'euros par an sont dépensés pour leur entretien, soit 110 euros en moyenne par détenu et par jour. La statistique fait polémique, et certains voudraient purement et simplement un renvoi des étrangers délinquants. Or cette proposition soulève non seulement des objections d'ordre éthique (rappelons l'exemple du Danemark, qui a fait le choix de sous-traiter au Kosovo une partie de ses détenus étrangers, sans s'inquiéter du respect des droits de l'Homme – voir *Le Jas* n°262), mais elle n'est pas simple à mettre en œuvre. Car la procédure de renvoi dans le pays d'origine existe, mais elle implique un travail supplémentaire de l'administration pénitentiaire et des magistrats de liaison des différentes ambassades. Le syndicat FO-direction pénitentiaire a donc proposé de créer un service dédié au sein du ministère de la Justice. Affaire non classée...

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Personne ne sera épargné



© Pixabay

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) vient de publier le second volet de son dernier rapport sur l'état du réchauffement climatique, rédigé par 270 scientifiques sur la base de 34 000 études. Ce

document fait état de façon de plus en plus précise et inquiétante des conséquences multiples du réchauffement sur les personnes, la faune, la flore, les infrastructures, les moyens de production etc., et ce, dans toutes les régions du monde. Si la nature et l'intensité des effets peuvent varier, la conclusion est sans appel : aucune zone ne sera à l'abri d'effets dévastateurs. C'est également le point de vue de la Nasa, qui, dans une étude récente, désigne les régions qui vont devenir inhabitables en 2050. Les scientifiques considèrent que le sud de l'Asie, le Golfe persique (Iran, Oman, Koweït, Emirats arabes unis) ainsi que divers pays bordant la Mer Rouge comme l'Égypte, l'Arabie Saoudite, le Soudan, l'Éthiopie, la Somalie ou encore le Yémen, ne seront plus viables. L'Afrique du Sud, le Brésil et les états américains du Midwest (comme l'Arkansas, le Missouri et l'Iowa) pourraient connaître le même sort en 2070. Pour faire ce constat, la Nasa s'est appuyée sur l'indice de température intitulé "Wet bulb", qui permet d'estimer les effets de la température, de l'humidité et du rayonnement solaire sur l'homme. Cet indice mesure tout simplement la faculté de notre corps à se refroidir grâce à la sudation lors d'un temps chaud et humide. Et, à un certain niveau, notre corps n'arrive plus à se refroidir : c'est à partir de là que le risque de mort devient réel. Toutes ces indications sont d'autant plus précieuses qu'elles rappellent l'urgence d'agir, alors que jusqu'à présent aucun pays n'a su tenir les engagements pris lors des différentes COP.

VACANCES

Un record de départs en 2021

Selon les résultats récents du baromètre Opodo (plateforme de réservation de voyages), les Français n'ont jamais été aussi nombreux à partir en vacances que pendant l'année 2021, et ce malgré les restrictions sanitaires. Ainsi, 62 % des "15 ans et plus" sont partis en vacances pendant au moins 4 jours, soit 8 points de plus qu'en 2020 et 2 points de plus qu'en 2019. Compte-tenu des contraintes aux frontières, les Français ont largement privilégié les vacances hexagonales : 32 % des vacanciers sont partis à l'étranger, contre 52 % en 2019.

PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA)

Hausse inattendue des demandes

Depuis la promulgation de la loi dite PMA en août 2021, près de 7 000 demandes de consultations de la part de femmes seules et de couples de femmes ont été enregistrées : une demande bien supérieure aux estimations du gouvernement, qui tablaient plutôt sur 2 000 à 3 000 demandes. En raison de cet afflux, le délai d'attente avant d'être prise en charge pour une PMA atteint plus d'un an. Et selon diverses associations, les délais peuvent être bien plus longs. Le gouvernement a donc lancé un plan d'action prévoyant l'attribution prochaine de nouveaux crédits, pour permettre aux établissements de santé de mieux répondre aux besoins.

DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT

Un nombre toujours très élevé



© Pixabay

Trois ans après son premier "testing" des pratiques discriminatoires auprès d'agences immobilières, SOS Racisme l'a renouvelé en 2022 auprès de 136 agences dans la France entière. La méthode consiste à prétendre avoir un bien à proposer à la location aux agences, en leur demandant de refuser d'emblée tout locataire d'origine étrangère, insistant sur les profils "arabes et noirs, afin d'éviter les problèmes de voisinage". Si les résultats, publiés le 21 mars, montrent un léger progrès par rapport à 2019, puisque 51 % des agences contactées ont refusé tout net de pratiquer cette sélection discriminatoire et illégale, contre 43 % il y a trois ans, force est de constater que celles qui l'ont acceptée sont toujours extrêmement nombreuses. À la suite de cette publication, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, s'est engagée auprès de SOS Racisme à renforcer les contrôles et les sanctions.

INDE

UNE ÉTUDE VIENT CONTREDIRE LES CHIFFRES OFFICIELS DU COVID-19



© Pixabay

Avec une population de 1,3 milliard d'habitants, l'Inde affiche officiellement 510 000 décès dus à l'épidémie, ce qui en fait un pays très modérément touché. La réalité semble tout autre, c'est ce que montre une étude publiée en février dans *Plos One* par des chercheurs du Centre de sciences humaines de Delhi, intrigués par cette statistique douteuse. En se basant sur une méthode indirecte (modèles statistiques basés sur des échantillons fiables) ils atteignent le nombre faramineux de 3,2 à 3,7 millions de morts du covid, soit près de huit fois plus que la donnée gouvernementale. Ils expliquent la faiblesse du chiffre officiel par l'attribution des causes de décès à d'autres facteurs, en l'absence de tests

PCR mais aussi en raison de la peur de nombreuses familles ou communautés à admettre la présence du Covid. Le gouvernement indien dément cette étude, qui semble indiquer la faiblesse de son système de déclarations de décès.

MOYEN-ORIENT

RISQUE CONSIDÉRABLE DE PÉNURIE ALIMENTAIRE

Les craintes d'une pénurie de blé dans le monde se sont considérablement accentuées avec la guerre entre l'Ukraine et la Russie, parmi les plus grands producteurs au monde. Cette situation frapperait de nombreux pays du sud (en Amérique latine, en Afrique etc.), en raison de l'augmentation des prix (+70% depuis ces dernières semaines, alors qu'ils avaient déjà doublé ces deux dernières années). Mais ce serait surtout le Moyen-Orient qui serait le plus affecté. L'Égypte par exemple importe 80% de son blé des deux pays belligérants et entrevoit avec la plus grande crainte la disparition de ces sources d'approvisionnement, alors que le pain constitue dans ce pays la principale denrée.

ROYAUME-UNI

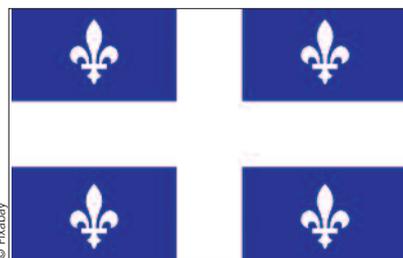
LA LUTTE CONTRE LE CANCER SACRIFIÉE



© Pixabay

Au Royaume-Uni, la pandémie de Covid 19 a généré un lourd bilan de 160 000 décès. Mais dans le même temps 360 000 personnes sont décédées du cancer. Un résultat catastrophique, selon le NAO (National Audit Office, chargé de la surveillance des comptes publics) dû en

grande partie à la priorité donnée au Covid dans les établissements de soin et l'arrêt des traitements contre le cancer. Ainsi, en septembre 2021, l'organisme a enregistré entre 35 000 et 60 000 entrées de moins qu'avant la pandémie dans un protocole de traitement. Ceci, ajouté à un système de soins qui était déjà pointé comme très insuffisant avant la pandémie, du dépistage aux traitements, a d'ores et déjà mis en alerte le gouvernement qui a annoncé un plan doté de 8 milliards de livres sur trois ans pour remonter la pente. Ce qui ne sera pas une mince affaire, sachant que 6 millions de personnes sont déjà sur une liste d'attente de la NHS (National Health Service) pour une opération ou un traitement.



© Pixabay

QUÉBEC

L'ELDORADO POUR LES INFIRMIÈRES FRANÇAISES

Avec des salaires plus élevés qu'en France de 20% à 30%, et des conditions de travail bien meilleures (moitié moins de patients par personnel soignant), le Québec attire de plus en plus d'infirmières françaises. En effet, ce pays souffre aussi d'une très importante pénurie de personnels, au point d'avoir proposé des offres alléchantes aux jeunes retraités pour les faire revenir dans le système en 2021. Mais cela est loin de suffire, et le gouvernement a lancé en automne dernier une mission pour recruter

3 500 infirmiers étrangers en 2022, principalement des Français, avec des annonces largement répercutées sur les réseaux sociaux. Certes cette émigration nécessite aussi une adaptation culturelle et climatique, mais avec de nombreux avantages et de meilleures perspectives de carrière. En France, où le manque de personnel soignant est également un gros souci, on grince des dents : cela s'appelle déshabiller Paul pour habiller Pierre !



© Pixabay

UKRAINE

FAIRE LA GUERRE À LA GUERRE EN MAINTENANT L'ÉDUCATION

Selon le Haut Commissariat aux réfugiés, près de 3,5 millions d'Ukrainiens ont d'ores et déjà quitté leur pays pour trouver refuge à l'étranger, et plus de 6 millions sont déplacés à l'intérieur du pays. Parmi eux, de très nombreux enfants et adolescents (la moitié d'entre eux, selon l'Unicef), qui ont dû abandonner précipitamment leur scolarité. Pour autant, les collectivités et le ministère ukrainien de l'Éducation et des Sciences ne les ont pas abandonnés et font tout pour préserver leur accès à l'éducation. Ainsi, l'oblast d'Ivano-Frankivsk, région montagneuse des Carpates à l'ouest du pays, encore relativement épargnée par les bombardements et où convergent de très nombreuses familles en provenance des villes plus à l'est, a ouvert en urgence des bâtiments (écoles, mais aussi hôtels, salles de spectacles, gymnases...) pour accueillir les enfants réfugiés et continuer à leur prodiguer des cours. De même, les enseignants, eux-mêmes dans des situations difficiles, se mobilisent pour continuer à organiser des cours à distance par Internet et ce, tant pour les élèves restés sur le territoire ukrainien, que pour ceux qui sont maintenant à l'étranger. Une autre forme de résilience, qui leur permet de conserver un minimum de sécurité psychique et de foi dans l'avenir.

SUÈDE

LA RÉVOLUTION VERTE DE L'INDUSTRIE EST EN MARCHÉ

La Suède s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2045 et se donne tous les moyens pour y réussir. Ainsi, l'industrie, responsable d'un tiers des émissions carbone, est l'objet de toutes les attentions du gouvernement. Plutôt que de désindustrialiser le pays, en externalisant la production ailleurs, ce qui était déjà la tendance, il s'agit bien, pour l'État, d'inciter les industriels à maintenir des sites de production locaux, mais en les adaptant selon des normes strictes. De l'extraction minière à la construction automobile, les grands groupes se sont lancés dans des investissements massifs, soutenus par l'État, qui propose entre autres mesures, des programmes de reconversion, pour les employés pendant une année où ils continuent à être payés 80% de leur salaire. Et, dans ce pays surtout développé dans sa partie sud, de plus en plus d'industries lorgnent vers les régions du nord, disposant d'un grand potentiel d'énergies renouvelables.



© Pixabay

ARABIE SAOUDITE

EXÉCUTIONS DE MASSE DANS LES PRISONS

Loin des regards, un sordide record. L'Arabie Saoudite a procédé, samedi 12 mars à l'exécution, de 81 détenus condamnés à la peine capitale. Ainsi, en un seul jour, on a dépassé le nombre de personnes exécutées dans ce pays dans toute l'année 2021. Pour justifier cette action, le gouvernement dit que les condamnés se seraient rendus coupables d'enlèvements, de tortures, de viols, et de "crimes ayant fait un grand nombre de morts parmi les civils et les forces de l'ordre". Or, selon l'ONG European Saudi, "au moins 38 des exécutés n'auraient pas commis de crime majeur selon les lois internationales".

ISRAËL

RESTRICTIONS DRACONIENNES EN MATIÈRE DE NATURALISATION



© Pixabay

Le parlement israélien a reconduit jeudi 10 mars l'interdiction de la naturalisation des conjoints d'Israéliens originaires de pays considérés comme ennemis. Cette loi, dite "de la citoyenneté", va affecter des milliers de couples palestiniens, dont un des conjoints vient de Cisjordanie ou de Gaza. Elle avait pourtant été suspendue en juillet 2021. D'après le ministre des Affaires étrangères, Yaïd Lapid : "c'est un outil pour s'assurer qu'Israël reste un pays à majorité juive".



LAVONCOURT

Sa résidence autonomie, son collectif de soins primaires (1 médecin, 1 pharmacie, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 entreprise de taxis)
Mais aussi dans le village tous commerces : vétérinaires, coiffeuse, esthéticienne, Bar-Restaurant, Boulangerie-Pâtisserie, Supérette, Tabac-Journaux-Jeux...

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RECHERCHE**

MÉDECIN STAGIAIRE

**(FIN DE FORMATION) POUR REMPLACEMENT LONG (AVEC TUTEUR)
OU DÉSIRANT S'INSTALLER**



**AIDE A L'INSTALLATION : (ARS 50 000 € - EXONÉRATION DES CHARGES
DURANT 5 ANS – REVENU MINIMUM GARANTI) CONTACT : 06 08 95 01 48**

**LA POPULATION UKRAINIENNE
A BESOIN DE VOUS**

croix-rouge française 



AIDEZ-LA
Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

EHPAD CLARIFIONS LE DÉBAT

PAR CHRISTOPHE ROBERT ET JEAN-MARIE LATOUR

Défrayant la chronique depuis plusieurs mois, c'est sous un tout autre jour que nous aurions souhaité voir abordée la question des maisons de retraites, aujourd'hui en proie à un véritable "Ehpad-bashing" tous azimuts. Certes, cette question n'est pas nouvelle et *Le Jas* suit ce sujet de près depuis des années. En novembre 2017 notamment, nous avons consacré notre dossier au thème "*Ehpad : péril en la demeure ?*". Nous y soulignions alors en particulier les difficultés rencontrées par les professionnels de terrain pour s'y retrouver face à la prolifération incessante des normes, le cruel manque de moyens humains et la réforme des modes de la tarification et des modes de gestion. Las, les rapports se sont succédé confirmant avec plus de gravité encore la réalité de la situation. Pour preuve, "sept rapports ont été remis à l'exécutif depuis 2018, avec plus de 400 propositions qui se sont retrouvées sur les thèmes principaux, auxquels s'ajoutent les rapports parlementaires, ainsi qu'une concertation nationale de grande ampleur menée en 2019", rappelle Monique Iborra, députée à l'origine d'une proposition de loi en juin 2021 "*Agir pour préserver l'autonomie et garantir les choix de la vie de nos aînés*". Et tandis que la loi Grand âge et autonomie se fait toujours attendre, de la Cour des comptes au Sénat, en passant par l'Assemblée nationale, impossible aujourd'hui de ne pas s'interroger sur la pertinence d'un modèle qui apparaît avoir désormais atteint ses limites.

DES CONSTATS INQUIÉTANTS

À l'heure actuelle, sur les quelque 7 500 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) présents sur le territoire, un peu moins de la moitié (45 %) sont des Ehpad publics, gérés par des collectivités locales, des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ou des hôpitaux. Un peu moins d'un tiers des maisons de retraite (31 %) sont des Ehpad privés non lucratifs, gérés par des associations. Le quart restant (24 %) sont des Ehpad privés lucratifs. Toutes catégories d'Ehpad confondues, on estime aujourd'hui à un peu plus de 40 % la proportion de Français ayant fortement perdu leur autonomie qui vivent en maison de retraite. Cette proportion est plus importante que la moyenne européenne (32 %) et représente plus du triple de celle du Canada où seules 12 % des personnes âgées dépendantes vivent dans un établissement spécialisé. Et si les Ehpad accueillent quelque 600 000 résidents, ces chiffres sont à mettre en perspective avec la pyramide des âges et le vieillissement de la population. Ainsi, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le nombre de personnes de plus de 85 ans aura triplé d'ici 2050. Ce qui, selon elle, supposerait de doubler dans la durée le rythme d'ouverture de places observé depuis 2012, afin d'accueillir 108 000 résidents supplémentaires en Ehpad entre 2019 et 2030, puis encore 211 000 entre 2030 et 2050, qui viendraient s'ajouter aux 611 000 résidents sur les places existantes. C'est dire si la France est confrontée à un double défi : d'une part, résorber d'importants dysfonctionnements mis en relief ces dernières années et, d'autre part, préparer au mieux les conditions d'accueil des futurs résidents de nos Ehpad, en sachant que l'âge moyen ne cesse de progresser. En effet, "le niveau de dépendance des personnes accueillies dans ces établissements ne fait que croître puisque plus de la moitié des résidents (54 %) est désormais très dépendante (GIR 1 ou 2)", rappellent les sénateurs Bernard Bonne et Michelle Meunier dans leur rapport d'information du 23 février 2022. De même, la Cour des comptes dans son rapport consacré à "la prise en charge médicale des personnes âgées en Ehpad" publié au mois de février, souligne la fragilisation progressive de l'état de santé des résidents. "Alors que 42 % des personnes âgées en Ehpad étaient atteintes de la maladie d'Alzheimer en 2015, elles sont aujourd'hui plus de 57 % à souffrir d'une maladie neurodégénérative", indique ainsi la Cour des comptes.

Une manière d'insister sur la nécessité d'anticiper les besoins futurs et concevoir des plans à la hauteur d'enjeux de plus en plus diversifiés. Car d'autres informations permettent de voir la complexité de la situation. Ainsi, le 31 janvier 2020, la Drees publiait une enquête consacrée au moral de nos aînés (*Études & Résultats*, janvier 2020, n°1141). On y apprenait notamment que la moitié des résidents consommaient des antidépresseurs, contre une personne âgée de plus de 75 ans sur sept résidant à domicile. Surtout, "un tiers des résidents en établissement sont en situation de détresse psychologique, contre un quart des plus de 75 ans vivant à domicile", relevait la Drees. Et l'on peut craindre que cet état de fait se soit encore aggravé depuis avec les effets de la crise sanitaire et les mesures de confinement successives privant nos aînés des visites de leurs proches. D'ailleurs, la Cour des comptes s'inquiète également dans son rapport de cette inquiétante "surconsommation médicamenteuse peu prise en compte". Selon elle, "la prise de psychotropes mérite une attention particulière, du fait de la prégnance des troubles psychiques dans la population concernée et du risque que soit administrée une camisole chimique plutôt qu'une prise en charge basée sur l'intervention humaine". De là à conclure que l'importance de l'administration de psychotropes découlerait d'un manque



MAINTIEN À DOMICILE ET EHPAD PUBLICS PRIVILÉGIÉS CHEZ NOS VOISINS

Confrontés aux mêmes problématiques de vieillissement que nous, nos voisins européens ont fait des choix politique et sociétaux différents. Exemples.



EN ITALIE, le modèle traditionnel familial impliquant la coexistence des générations sous le même toit reste très présent. La Péninsule y développe surtout le système des "badanti". Celui-ci consiste à favoriser les aides à domicile en prévoyant l'hébergement des aidants dans le même logement que les aînés, et en s'appuyant si besoin sur le recours à des personnes d'autres pays. L'administration italienne évalue à 400 000 le nombre de badanti, chiffre qu'il faudrait plutôt doubler selon les acteurs du secteur.



EN FINLANDE, EN SUÈDE et AU DANEMARK, la priorité est également donnée à l'aide au maintien à domicile qui est gérée par les communes. Les prix sont plafonnés et indexés sur le niveau des pensions. Ce sont les services municipaux qui décident des placements en Ehpad, presque tous publics, en fonction du degré de dépendance des aînés. Ce qui n'empêche pas une bonne information, comme au Danemark, où une plateforme Internet rend publiques les informations essentielles concernant les maisons de retraite : description des locaux, activités proposées, mais aussi nombre de jours d'absence des employés pour cause de maladie ainsi que les rapports d'inspection menés par les communes. Par ailleurs, depuis plusieurs années, de nouveaux modèles d'habitat collectif se développent considérablement dans ces pays.



EN ALLEMAGNE, parmi les quelque 4,1 millions de personnes en situation de dépendance, 80 % vivent à domicile avec l'aide de services de soins en ambulatoire. Les Ehpad, qui représentent environ 15 500 établissements, sont pour leur majorité gérés par des organismes à but non lucratif, comme les associations religieuses de droit public (Caritas, Œuvre sociale de l'Église protestante, bureau d'aide sociale des Juifs d'Allemagne, fédérations laïques d'aides sociales).

de moyens humains, il n'y a qu'un pas que n'hésite pas à franchir Denis Morin, président de la 6^e chambre de la Cour des comptes auditionné par la Commission des affaires sociales du Sénat le 23 février. "Si 57 % des résidents sont sous psychotropes en permanence, cela renvoie à la défaillance de la prise en charge et aux sous-effectifs", estime le magistrat.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Or la situation ne peut que s'aggraver avec l'accroissement des besoins à satisfaire. C'est le point de vue de la Cour des comptes qui, dans son rapport, pointe les difficultés à venir en matière de pénurie de personnel qualifié, avec "des conditions d'exercice difficiles qui se traduisent par des taux d'absentéisme et de rotation

élevés". Dès à présent, cette inquiétante question du manque du personnel se traduit concrètement dans différents domaines. S'agissant ainsi de la fonction médicale, "dans la moitié des Ehpad, soit il n'y a pas de médecin coordonnateur, soit le nombre d'heures effectuées est insuffisant", relève la Cour des comptes qui tire la sonnette d'alarme : "ce manque de personnel médical peut avoir des conséquences d'autant plus lourdes que les résidents n'ont pas toujours accès à un médecin traitant". En outre, la permanence d'un infirmier de nuit apparaît aujourd'hui trop peu développée dans de nombreux établissements. S'ajoute encore à cela le trop faible niveau d'intervention des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des psychologues, "pourtant essentiels pour les résidents

atteints de troubles cognitifs”. Résultat, compte tenu des problèmes de recrutement rencontrés par les Ehpad, “il n’est pas rare que des personnes occupent des fonctions sans la qualification requise, ce taux de personnels “faisant-fonction” étant ainsi parfois particulièrement élevé pour les aides-soignants”, s’inquiètent les sages de la rue Cambon. Cet état de fait rejoint une autre faiblesse souvent évoquée s’agissant de la gestion des Ehpad, à savoir la faiblesse du taux d’encadrement. Selon l’Association des directeurs et services des personnes âgées (AD-PA), un Ehpad compte en moyenne 3,5 soignants pour 10 résidents et, tout confondu, 6 professionnels pour 10 résidents. “Si on veut un accompagnement de qualité, il en faut 10 pour 10”, considère ainsi Éric Fregona, directeur adjoint de l’AD-PA. Une revendication qui doit toutefois être éclairée par une analyse plus fine du ratio de personnel (voir encadré).

UN PAVÉ DANS LA MARE

Il reste que ces analyses convergentes ne se sont jamais emparées d’une question décisive, celle de la qualité des soins rendus selon le statut de l’établissement : public, privé non lucratif ou commercial. Une lacune fort heureusement comblée par l’ouvrage récent du

L’EXEMPLE BELGE



Dans le cadre d’une étude portant sur les maisons de retraite en Belgique, l’Odas relevait il y a quelques années que si les ratios de personnel étaient sensiblement identiques entre la France et la Belgique, ils étaient en revanche bien différents dans leur composition. Ainsi, tandis qu’en Belgique la grande majorité du personnel occupait des fonctions directement en lien avec l’accompagnement des personnes et l’animation dans les établissements, en France, une grande partie des personnels était en réalité affectée à des fonctions de gestion.

journaliste Victor Castanet *Les Fossoyeurs*, qui a fait l’effet d’une véritable bombe. Dans cet ouvrage, l’auteur dénonce de nombreuses pratiques concernant le groupe Orpéa et accessoirement Korian. Des révélations telles qu’elles ont valu à Victor Castanet une multitude de reportages médiatiques et une audition à l’Assemblée nationale le 9 février dernier. L’occasion pour le journaliste de s’expliquer sur un véritable système d’optimisation des coûts au détriment des résidents, du personnel et des pouvoirs publics. De quoi justifier, selon lui, une sévère mise en cause d’Orpéa, mais également des services de l’État dans le cadre des contrôles pourtant légitimement attendus de la part des agences régionales de santé (ARS) et de la répression des fraudes.

Un reproche fortement étayé, car, au-delà d’une recherche de rentabilité à tout prix fortement préjudiciable, la “dérive” peut aller jusqu’à mettre des montages pour le moins discutables. En témoigne la gestion par certains établissements privés de leur parc immobilier au travers de ce qui peut s’apparenter à un système de cavalerie financière. Ce système peut être ainsi décrit : de grands groupes d’Ehpad privés proposent à des particuliers d’acquérir, souvent au prix fort, des chambres dans des maisons de retraite. À la clef, un loyer défiscalisé versé par l’établissement promettant une rentabilité élevée de la mise de départ. Le problème vient de ce que c’est aux exploitants des établissements que sont accordés les agréments. Autrement dit, les agréments ne sont pas liés à la résidence. Rien n’empêche ainsi l’exploitant d’un Ehpad privé de quitter les lieux pour s’installer ailleurs, dans un nouvel établissement où il proposera alors à de



En 2017 déjà, comme en octobre dernier, *Le Jas* s’inquiétait des difficultés rencontrées par les professionnels des Ehpad : excès des normes, manque de moyens humains, difficultés à mettre en place des projets de vie...

nouveaux particuliers d'investir. C'est ainsi qu'à Saint-Gatien-des-Bois, commune rurale du Calvados de 1 200 habitants, le maire a récemment appris que la maison de retraite du village gérée par le groupe DomusVi s'apprêtait à plier bagage pour installer ses résidents dans un nouvel Ehpad en construction à Villers-sur-Mer. Tout comme les familles des résidents, les propriétaires des murs ont été mis devant le fait accompli. À Cambremer, à quelques kilomètres de là, c'est un scénario identique qui semble se profiler. "Les chambres sont des propriétés privées, DomusVi arrête de verser les loyers et transfère les lits, ce à quoi les propriétaires ne peuvent s'opposer", témoigne son édile, Sylvie Feremans. "Il faudrait que les places soient attachées au territoire et non pas aux exploitants", considère l'élue, qui regrette d'avoir "l'impression d'être prise dans une partie de Monopoly".

LE LUCRATIF EN QUESTION

L'ouvrage de Victor Castanet a surtout le mérite de poser la question qui fâche : est-il bien raisonnable de laisser aux soins du secteur privé lucratif la gestion de structures consacrées à des personnes fragilisées ? Car "qui dit profit, dit rentabilité du capital impliquant presque naturellement compression des coûts en vue

d'optimiser les marges", résume en ce sens Jacques Le Goff, professeur émérite des Universités. Et de poursuivre : "On peut aussi aller plus loin et se demander s'il est opportun et légitime qu'une activité aussi sociale que la prise en charge des seniors relève du domaine de la commercialité et donc de la profitabilité. Ne devrait-elle pas être réservée au secteur de l'économie sociale et solidaire reconnaissable à ses buts, à sa raison d'être : l'attention et le soin, comme à ses modes d'organisation impliquant les personnels et les usagers dans une vraie synergie ?".

Cette analyse est aujourd'hui, partagée par de nombreux acteurs de terrain, à commencer par Jean-Pierre Riso, président de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), pour qui la question du caractère commercial mérite effectivement d'être évoquée. "Le fait d'être coté en bourse et exercer une mission de prise en charge de personnes vulnérables" lui semble totalement incompatibles. "Un directeur d'Ehpad doit être exactement l'inverse de qui a été montré dans le scandale Orpéa, où les directeurs sont soumis à des pressions financières et commerciales", estime Jean-Pierre Riso. Selon lui, "un directeur d'Ehpad doit avoir du pouvoir, car il tient sa légitimité de sa

BEAUCOUP TROP DE NORMES

En septembre 2015 déjà, une enquête de la CNSA pointait du doigt le poids excessif des normes dans les Ehpad⁽¹⁾. Dans le collimateur à l'époque, les normes de sécurité et d'accessibilité, celles concernant la salubrité et l'innocuité des aliments ou encore les normes entourant les dispositifs spécifiques (accueils en unités d'hébergement renforcé en particulier) et autres normes architecturales jugées excessivement strictes. "Ce n'est pas nécessairement le nombre de normes jugées non adaptées qui pèse, mais plutôt l'ampleur que peuvent prendre certains de ces normes dans la pratique quotidienne", soulignant leur coût direct (coût des équipements, des maintenances) mais aussi indirect (temps humain...). "Ces coûts pèsent sur les départements, les ARS et des résidents à travers le financement des prix de journée", alertait la CNSA.

Comment expliquer une telle dérive normative ? Pour de nombreux professionnels, le secteur des maisons de retraite souffrirait du poids d'une technostucture beaucoup trop empreinte de culture sanitaire. En d'autres termes, les pouvoirs publics auraient tendance à appréhender nos maisons de retraite comme des établissements médicaux plutôt que comme des lieux de vie en leur appliquant des dispositifs normatifs issus du champ sanitaire. "Si l'on doit faire en sorte que l'Ehpad soit un lieu de vie dans lequel on soigne, il devient en réalité de plus en plus un lieu de soin dans lequel on vit", déclarait en septembre 2017 la députée Monique Iborra rapporteure des travaux d'une mission "flash" dédiée aux Ehpad.

⁽¹⁾ Normes et moyens en Ehpad, CNSA, septembre 2015

mission d'accompagner au mieux non seulement nos aînés mais aussi les salariés des établissements. La place des directeurs et leur liberté doivent sans aucun doute être à la base d'une amélioration de la gestion des maisons de retraite. Ils ne doivent pas être stigmatisés car ils sont avant tout victimes collatérales d'un système organisé sur la recherche unique du profit". Il est vrai que ce type de dérive épargne largement les structures publiques et celles gérées par les acteurs privés non lucratifs. "Le caractère désintéressé de la gestion de ces structures, la gouvernance assurée par des bénévoles, des citoyens, des représentants de familles, le réinvestissement des éventuels excédents budgétaires exclusivement au service du projet et des personnes accueillies et accompagnées...sont autant d'éléments constitutifs de l'ADN des acteurs privés non lucratifs et qui guident leur action", souligne-t-on ainsi à l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) des Hauts-de-France. C'est pour cette raison que certains départements refusent d'accueillir des Ehpad à caractère commercial. À l'exemple de celui des Landes qui, à l'exception d'un petit Ehpad privé de 25 places, ne compte que des Ehpad publics ou privés non lucratifs. "L'idée est de ne pas délivrer d'agrément à des établissements privés.

Quelqu'un qui rentre dans une maison de retraite, il n'est pas là pour financer les dividendes des actionnaires de ces grands groupes", justifie en ce sens Xavier Fortinon, président du département. Résultat, dans les Landes, le prix d'hébergement dépasse à peine les 1 800 euros par mois, contre plus de 2 000 euros en moyenne nationale. Et pour ne rien gâcher, le taux d'encadrement pour les résidents dans ces Ehpad se situe à 0,8 équivalent temps plein, contre une moyenne nationale de 0,6. Pour Xavier Fortinon, "l'objectif à atteindre collectivement serait le 1 pour 1. C'est le modèle que nous avons développé pour notre projet expérimental du Village landais d'Alzheimer" (voir encadré). "Le jour où nous y arriverons, nous aurons fait un grand pas dans la bien-traitance des personnes âgées", estime-t-il.

UNE PLUS GRANDE VIGILANCE NÉCESSAIRE

Toutes ces considérations seront certainement utiles pour la confection d'une nouvelle loi sur la dépendance que la plupart des candidats à l'élection présidentielle promettent aujourd'hui. Dans l'immédiat, le gouvernement n'envisage que de multiplier les contrôles alors que la Cour des comptes souhaiterait que l'on aille plus loin en rendant obligatoire une "démarche qualité pour chaque Ehpad". Il s'agirait notamment,

FINANCEMENT DES EHPAD : QUELLE VOIE PRENDRE ?

Dans son ouvrage *Les Fossoyeurs*, Victor Castanet a le mérite de dégager divers questionnements précieux pour l'avenir des Ehpad. Il s'interroge notamment sur l'évolution de la réglementation concernant le financement tripartite (département, ARS, établissement) des Ehpad. En effet, avant une réforme de 2017, chaque établissement devait signer la convention avec l'ARS pour déterminer le nombre de postes financés par l'argent public. Or, à partir de 2017, avec la mise en place des CPOM, la convention peut être signée par une entreprise possédant un groupement de plusieurs établissements. Pour Victor Castanet, "cette évolution s'est faite sur l'impulsion des dirigeants de groupes privés, Orpea en tête, qui réclamaient une plus grande liberté dans l'utilisation des fonds qui leur étaient alloués chaque année (...). Mais, malheureusement, cela ne peut fonctionner que si les groupes en question ont des comportements vertueux". Car, souligne-t-il, le contrôle d'un seul établissement est déjà extrêmement difficile, et "serait tout bonnement impossible s'agissant d'un groupement de résidences". Cette inquiétude lui semble d'autant plus fondée qu'il a constaté le peu d'implication des ARS pour l'aider dans ses investigations. En réalité, il a dû principalement s'appuyer sur les services des conseils départementaux.

Ce point de vue de Victor Castanet peut contribuer à éclairer le débat sur l'avenir du financement des emplois médico-sociaux et sanitaires des Ehpad par les pouvoirs publics. En effet, il est de plus en plus envisagé de fusionner la part départementale et la part de l'État. Ce qui entraînerait de facto la suppression de l'APA en établissement. La question se pose alors de savoir qui sera chargé de déterminer la nouvelle enveloppe financière. La Cour des comptes milite en faveur de l'État, tandis que tout naturellement l'ADF prône l'hypothèse départementale.

UN VILLAGE DÉDIÉ AUX RÉSIDENTS ALZHEIMER



© DR

Ouvert en mars 2020 à l'initiative du département des Landes, le Village Alzheimer est l'aboutissement de plusieurs années de travail initiées en 2013 par le président du Conseil Départemental des Landes de l'époque, Henri Emmanuelli. Son concept, qui s'inspire d'un projet similaire développé dans les années 1990 aux Pays-Bas, consiste en un quartier dédié à l'accueil et à l'hébergement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, en y associant un certain nombre d'équipements publics, de commerces et de services, accessibles aux riverains. Sa gestion est assurée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP le "Village landais Alzheimer") qui regroupe le Conseil départemental des Landes, les communes de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, la Communauté d'agglomération du Grand Dax, la Mutualité française Landes, les associations France Alzheimer Landes, France Parkinson Landes, Générations Mouvement Landes et l'Union départementale Associations familiales des Landes.

Aujourd'hui, le Village Landais Alzheimer accueille 120 résidents, dont 10 de moins de 60 ans, accompagnés par 120 personnels et 120 bénévoles. Il accueille également un Centre de Ressources et de Recherche associant spécialistes français de la maladie d'Alzheimer et formation des professionnels de la santé et de la gestion médico-sociale afin de diffuser les meilleures pratiques thérapeutiques.

Pour en savoir plus : www.villagealzheimer.land.es.fr

après avoir élaboré des indicateurs de qualité (consommations de médicaments psychotropes, etc) et des moyens requis (dont les ratios de personnels médicaux et soignants, présence des médecins prescripteurs) de rendre obligatoire la publication de leurs résultats pour chaque Ehpad. Une amélioration dans le sens de la transparence qui n'est pas sans rappeler le modèle danois (voir encadré).

Parmi les autres pistes de nature à renforcer la vigilance, certains préconisent aujourd'hui la reprise en main totale des Ehpad par les départements. Car il apparaît très clairement dans l'ouvrage *Les Fossoyeurs* que les départements ont été plus disponibles que les ARS pour détecter les dysfonctionnements soumis à l'enquête. C'est la position de Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin de 2015 à 2020 et aujourd'hui président de la Collectivité européenne d'Alsace et vice-président de l'Assemblée des départements de France (ADF). Selon lui, le mode de gestion en co-tutelle par les départements et les ARS aurait montré ses limites. "On a un temps administratif doublé pour les mêmes tâches. Cela veut dire qu'au

quotidien dans les Ehpad, nous passons beaucoup de temps à faire de l'administratif alors qu'il faut s'occuper des personnes âgées et être à leur côté pour leur redonner une fin de vie heureuse", explique-t-il. Déjà présentée par l'ADF en 2020 à l'occasion du Ségur de la santé, cette proposition s'était alors heurtée à l'opposition des professionnels de santé. Mais le président de la Collectivité européenne d'Alsace souhaiterait bien toutefois la remettre à l'ordre du jour afin de l'expérimenter dans son département.

UN MODÈLE À RÉINVENTER

La résorption de la crise des Ehpad passe donc par l'attribution de moyens supplémentaires, l'assouplissement des normes, l'amélioration des contrôles mais cela ne suffira pas. Car ce qui désormais en question est l'inadaptation croissante du modèle actuel des Ehpad face aux mutations sociales et démographiques de ces dernières années. "Le modèle est épuisé et sera difficile à rénover", a résumé en ce sens le sénateur Olivier Henno, par ailleurs conseiller départemental du Nord, suite à l'enquête de la Cour des comptes sur la médi-

SOS SENIORS : À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE VOIE

Avec ses 111 établissements et services répartis sur toute la France, le Groupe SOS Seniors se développe rapidement. Directrice générale du groupe SOS Seniors, Maryse Duval nous fait part des nouvelles pistes expérimentées à cette occasion.



© DR

“Afin de parvenir à des projets personnalisés, nous cherchons tout d’abord à connaître les envies et les habitudes de vie des futurs résidents car nous mettons l’accent sur la vie sociale dans nos établissements. Tous les savoir-faire de nos personnels dans leur diversité sont mis à profit. Nous faisons appel au bénévolat et nous nous appuyons sur des conservatoires, des écoles de peinture, etc. Dans le modèle de demain du vieillissement, le bénévolat nous apparaît indispensable. Il nous faut trouver en ce domaine comment encourager et modéliser les solutions d’entraide. À titre d’exemple, nous travaillons à la mise en place de “Résidences sénior intergénérationnelles à vocation sociale” (RSIVS), un projet que nous menons à Saverne. Je pense aussi à l’initiative “Un Toit 2 générations”, mise en place notamment à Metz, Strasbourg et Nancy. L’idée est de favoriser la cohabitation intergénérationnelle solidaire en mettant en relation un senior disposant d’une

chambre meublée dans son logement, qu’il soit propriétaire ou locataire, avec un jeune étudiant ou un jeune travailleur en recherche d’une solution logement conviviale et économique. Nous avons aussi mis en place un dispositif de “surloyer solidaire” afin de permettre aux plus fragiles financièrement de pouvoir bénéficier d’une prise en charge adaptée en établissement. Le personnel n’est pas oublié, je pense notamment encore à Silver fourchette, opération destinée à valoriser le métier de cuisinier en Ehpad. En définitive, ce n’est pas la pertinence du modèle des Ehpad tout entier qui est à remettre en cause, mais plutôt à l’améliorer, notamment en portant un nouveau regard sur nos aînés”.

calisation des établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes. “Qui veut aller en Ehpad ? Personne. Cette décision est toujours douloureuse à prendre”, commente-t-il. Pour la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), qui rassemble les gestionnaires d’établissements et de services à but non lucratif, “force est de constater que les Ehpad sont devenus aux yeux des Français des lieux de fin de vie et de privation de liberté, de dernier recours quand tout le reste a échoué ou est impossible”. Et la fédération d’enfoncer le clou : “À force d’hésiter entre l’hôtel et l’hôpital, l’Ehpad a finalement perdu toute identité positive et affirmée, pour ne plus incarner que l’image d’un lieu d’enfermement et de fin de vie, où plus personne ne veut aller vivre ou travailler”. Aussi la fédération propose-t-elle de commencer par changer

l’acronyme d’Ehpad en “Ensemble d’Habitations Pour l’Autonomie et la Dignité”. Plus qu’un symbole, il s’agirait notamment de “recentrer les établissements sur leur mission de préservation de l’autonomie”, explique Didier Sapy, directeur général de la fédération. Car à la Fnaqpa, on en est persuadé : “La crise sanitaire l’a largement démontré, à domicile comme en établissement, le vrai fléau n’est pas la perte d’autonomie, c’est la perte de citoyenneté et le risque d’isolement qui y sont associés”.

Ce qui conduit la fédération à émettre diverses propositions qui vont toutes dans le sens d’une transformation domiciliaire des établissements, comme le précise Didier Sapy. “Nos établissements ont avant tout besoin de souplesse et d’agilité, et non pas de normes qui n’ont aucun sens. Nous avons le sentiment

À MARSEILLE, UNE ASSOCIATION INVENTE L'EHPAD DE DEMAIN

L'Ehpad les Jardins d'Haïti, dans le 12^e arrondissement de Marseille, souhaite résolument changer l'image qu'on a généralement de ce type d'établissement. Comme l'affirme son directeur Laurent Boucraut : "notre Ehpad est une maison à vivre, pas un mouiroir". L'idée, portée par une association à but non lucratif fondée en 1951, est d'ouvrir le lieu sur le quartier et d'y intégrer diverses générations, à travers non pas une ou deux, mais de multiples initiatives. Ainsi, une rénovation du bâtiment l'année dernière a adjoint à cet Ehpad une nouvelle crèche, donnant la possibilité aux pensionnaires de participer à son animation, tandis qu'inversement les enfants peuvent jouer dans une salle commune avec les anciens. Mais pas seulement. Les locaux sont également ouverts à d'autres publics. C'est comme ça que la salle de restauration est devenu un restaurant "bistronomique" ouvert au public avec l'aide du chef marseillais, Renaud Guez, une école de danse du quartier vient répéter dans la salle des fêtes, les locaux comportent également un espace de coworking avec wifi gratuit ouvert aux télétravailleurs, et le lieu accueille régulièrement des artistes plasticiens, pour des expositions ou des temps de résidence. On



© Les Jardins d'Haïti



© Les Jardins d'Haïti

y crée aussi des événements festifs ouverts au voisinage, avec des équipements tels qu'un four à pizza, une buvette, un jardin potager... Ainsi le patio central accueillera un marché bio et local, ainsi que des concerts tous les mercredis pendant l'été. Et, selon les responsables de l'association, "pas pour programmer des groupes d'accordéons, mais une musique plus contemporaine avec des artistes marseillais". D'autres initiatives sont en projet, comme de recevoir tous les quinze jours une classe de l'école élémentaire située à proximité. Enfin, un des projets-phares du directeur est d'offrir des chambres à de jeunes étudiants en situation de précarité. Nourris et logés gratuitement, ils donneront en contrepartie quelques heures de temps de présence. Ainsi, en s'ouvrant à d'autres populations, cet établissement se transforme petit à petit en "tiers-lieu". Il fait partie des 23 sites français, et le seul de la région, retenus dans le cadre de l'appel à projet "un tiers-lieu dans l'Ehpad" de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Et Laurent Boucraut, qui porte la volonté de l'association de concilier sécurité et pleine citoyenneté des résidents, conclut : "La CNSA l'a compris et nous aide à devenir un laboratoire pour le secteur. Il faut que ça serve de banque de bonnes idées pour les autres établissements. Le futur des Ehpad, c'est de devenir de véritables tiers-lieux".

65, Av. d'Haïti, 13012 Marseille.
Tél : 06 70 70 06 31

L'ENJEU DÉCISIF DU TAUX D'OCCUPATION

Les Ehpad ont été longtemps soumis à une forte demande de places en raison du nombre croissant de personnes âgées, de la métamorphose de la vie familiale à partir des années 70 et des grandes mutations culturelles, économiques et urbaines. Ainsi, aujourd'hui, seuls 4 % des plus de 65 ans vivent sous le même toit que leurs proches contre 15 % en 1960.

Mais, aujourd'hui, la pression en faveur de nouvelles places s'est considérablement atténuée. Car désormais l'entrée en Ehpad se fait après 85 ans contre 68 ans, en moyenne dans les années 60. Certes, le taux d'occupation moyen des Ehpad continue d'être élevé au niveau national, mais il n'en cache pas moins d'importantes disparités territoriales. L'existence de listes d'attente concerne surtout la région parisienne, la région lyonnaise et les grandes métropoles, mais beaucoup moins les autres régions. En effet, la tarification élevée, la progression du nombre de personnes dépendantes et l'image de plus en plus négative des établissements dissuadent un nombre croissant de familles. Et la situation est surtout inquiétante pour les établissements privés commerciaux, car le prix moyen payé par les familles (3 900 euros) est bien plus élevé que dans le secteur public (1 708 euros) alors même que la moyenne des retraites mensuelles dépasse à peine les 1 300 euros.

Or, cette question de l'état de la demande est essentielle pour chaque Ehpad car le nombre de lits occupés conditionne le niveau de ressources de l'Ehpad et donc sa capacité à offrir des prestations de qualité.



© Les Jardins d'Haiti

d'être engagés dans un engrenage assez fou depuis une dizaine d'années. Tout a été normé, de la technique à la gestion en passant par les infrastructures, tout a été standardisé sur la base d'un modèle non pertinent, et cela au détriment de l'humain. Les indicateurs sont surtout technocratiques et la personne âgée semble être devenue un "objet" de soin. Or, nous n'avons pas vocation à accueillir des GIR mais bien nos aînés !", souligne le directeur. "Cela fait dix ans que nous disons qu'il faut changer en profondeur le système en répondant beaucoup plus aux attentes des résidents, des familles et de notre personnel. Il

devient urgent de mettre un terme à cette course à la médicalisation et à la standardisation !" Et, poursuit Jean-Pierre Riso, "le modèle qu'il nous faut trouver réside aussi dans la bonne taille de l'Ehpad, à savoir celui qui répond aux besoins locaux", en déplorant que "des petites structures qui fonctionnent très bien sont parfois fermées pour de simples raisons de capacités d'accueil, cela n'a aucun sens". (voir la résidence Sevilano, présentée page 42). Un point de vue que partage Didier Sapy : "N'oublions pas non plus qu'il existe aussi des petits établissements privés à dimension humaine qui permettent à leurs résidents de pleinement vivre leurs choix. Ce n'est pas l'organisation qui doit décider mais bien les souhaits des résidents et de leur famille qui doivent primer. Ce qui nécessite de savoir aller parfois à l'encontre des contraintes institutionnelles".

En conclusion, c'est bien de manière aussi frontale que globale que doit être urgemment traitée la question du sort de nos aînés. Une nécessité que résume Didier Sapy en quelques mots : "Mettons aujourd'hui tout à plat. Toutes les alternatives doivent être étudiées pour être adaptées au mieux à la diversité de notre territoire et au degré de dépendance de nos aînés : le maintien à domicile, l'habitat inclusif, la colocation, la résidence service mais aussi les Ehpad, qui ne doivent constituer en définitive qu'une alternative parmi d'autres". ■



RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE



LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors. Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)



LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille

RÉSIDENCES AUTONOMIE LE CHANTIER CONTINUÉ

Depuis 2014, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Assurance vieillesse conjuguent leurs moyens et leur expertise pour améliorer le cadre de vie des personnes âgées. Elles viennent de lancer l'appel à projets annuel pour financer la réhabilitation et la modernisation de résidences autonomie. Avec cette année une nouveauté : la création en leur sein de tiers-lieux.

PAR GARANCE CHESNÉ

Au cœur de Saint Avold, commune de Lorraine frontalière de l'Allemagne, la résidence autonomie les Platanes affiche la couleur : sa façade orange vif, typique des années 80, trahit son âge. À l'intérieur, changement de décors : le vaste bâtiment de trois étages a connu un véritable lifting, soutenu par le premier Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) en faveur des résidences autonomie. En trois ans, les 52 logements ont été entièrement réhabilités pour s'adapter aux besoins des résidents, qui, eux aussi, ont pris des rides. Cuisine équipée, douche à l'italienne, ouverture des fenêtres et mobilier à hauteur de fauteuil roulant, cheminements lumineux, domotique simple d'utilisation... Tout a été repensé pour améliorer le confort, l'ergonomie et la sécurité de ses habitants, majoritairement âgés de plus de 75 ans. La réhabilitation a même favorisé l'ouverture de la résidence à une autre population. Six jeunes adultes autistes ont pu emménager dans des logements adaptés à leur handicap. Ils y font l'apprentissage d'une vie plus autonome et développent leurs interactions sociales en partageant avec les personnes âgées des moments de convivialité lors de repas hebdomadaires, de parties de bowling ou de cours de zumba. Une cohabitation gagnante pour les uns et les autres.

32,5 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS EN 2022

Si la mixité de Saint-Avold reste encore exceptionnelle, le chantier engagé n'en est pas moins représentatif de l'effet PAI. Entre 2014 et 2020, les 10 millions d'euros annuels, abondés conjointement par la CNSA et la Cnav jusqu'en 2018, ont ainsi contribué à financer



À Saint-Avold, la résidence autonomie les Platanes créée à la fin des années 70

quelque 390 projets concernant près de 19 500 logements. Ces deux dernières années, boostés par le Ségur de la Santé et le plan France relance, deux enveloppes exceptionnelles sont consacrées aux appels à projets : 30 millions d'euros en 2021 et 32,5 millions en 2022, alimentées à hauteur de 22,5 millions par la CNSA et de 10 millions par la Cnav. "Cette enveloppe est essentiellement dédiée aux travaux de réhabilitation, de modernisation ou de mises aux normes des logements, précise Alexandra Tschens, chargée de mission à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai auprès des Carsat qui procéderont à leur instruction et soumettront leur choix à la Cnav. La sélection définitive aura lieu en octobre et d'ici à janvier 2023, l'ensemble des conventions de financements seront signées entre

les porteurs des projets sélectionnés et leur caisse régionale. Comme en 2021, le montant global des financements apportés par l'assurance retraite pourra aller jusqu'à 60 % du coût total du projet". Du côté des critères prioritaires, là aussi, le cap est maintenu. Les projets devront répondre aux besoins locaux, impliquer les acteurs du territoire, proposer une offre de proximité adaptée aux ressources des retraités, même les plus fragiles, au respect des normes et aux enjeux environnementaux. Au-delà de l'amélioration du cadre de vie, le projet devra aussi favoriser la qualité de vie des retraités, en permettant le maintien de la vie sociale, le développement des liens intergénérationnels et la prévention de la perte d'autonomie.

DES TIERS LIEUX POUR PLUS DE VIE

"Comme en 2021, une attention particulière sera accordée aux projets concernant l'acquisition d'équipements informatiques et l'aménagement d'espaces dédiés, mais la principale nouveauté, c'est le financement de tiers-lieux, tel que la CNSA l'a déjà initié au sein des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, insiste Alexandra Tschens. Avec pour objectif de faire entrer la vie extérieure dans les résidences autonomie et de permettre aux associations locales d'y développer des initiatives ouvertes à tous, résidents ou non, qui valorisent les ressources du territoire". Et Gauthier Caron Thibault, Responsable du Pôle "Investissement dans l'Offre de Demain" à la CNSA d'ajouter : "1,5 million du PAI sont dédiés à ces projets et nous ne doutons pas que les résidences autonomie vont jouer le jeu avec des lieux collaboratifs, comme des épiceries ou des cafés. Elles ont déjà cette culture de l'ouverture en accueillant des actions collectives de prévention soutenues par les Carsat. Nous allons les aider à aller plus loin en finançant jusqu'à 150 000 euros et 80 % des investissements nécessaires, qu'il s'agisse d'aménagement du bâti, d'équipements ou de prestations de développement social local. Notre volonté est d'offrir aux aînés un univers moins institutionnalisé, en appuyant sur tous les leviers, Ehpad, résidences autonomie, habitats inclusifs, qui apportent chacun une réponse spécifique".

SOUTENIR L'INGÉNIERIE

Ces évolutions et les chantiers qu'ils impliquent peuvent toutefois être difficiles à mener pour les responsables d'établissements, notamment ceux des structures les plus modestes. Ils n'ont ni le temps ni les compétences pour réaliser un bilan patrimonial,



© iStock

hiérarchiser les travaux, définir les besoins et leur traduction en appels d'offre. "En 2021, le périmètre des projets subventionnables dans le cadre du PAI avait été élargi aux prestations d'ingénierie. Cette orientation est renforcée en 2022 puisqu'une enveloppe spécifique d'un million d'euros leur sera consacrée, poursuit Gauthier Caron Thibault. Elle permettra notamment de mobiliser l'expertise du Réseau des acheteurs hospitaliers, le RESAH. Il a déjà recensé une quinzaine de prestataires en capacité d'accompagner ces structures médico-sociales, notamment sur de l'assistance à maîtrise d'usage, pour mieux associer les résidents à l'évolution de leur lieu de vie". Deux webinaires d'informations sont d'ailleurs prévus, le 29 mars à destination des Carsat et le 5 avril pour les gestionnaires de résidences. De quoi faire du PAI 2022 un levier du renouveau des résidences autonomie, alors même que la CNSA a également programmé un budget spécifique pour les nouvelles constructions et extensions de résidences. Les modalités d'attribution seront prochainement définies entre les conseils départementaux, qui autorisent et contrôlent ces établissements, et les Carsat qui instruiront les projets. ■

¹ voir la fiche action consacrée à cet habitat dit "inclusif" sur le site du Lab'AU <https://odas.labau.org/initiatives/envol-lorraine-accompagne-de-jeunes-adultes-autistes-locataires-dune-residence>

AUJOURD'HUI,
LES ASSOCIATIONS CONSTRUISSENT
DEMAIN...

Parlons-en !



Programme et inscription en ligne :
congres.uniopss.asso.fr

NOS PARTENAIRES :



AVEC LE SOUTIEN DE :



AVEC LE CONCOURS DE :





LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Par sa présence en Ukraine et sa mobilisation internationale, la Croix-Rouge apporte soutien et réconfort aux civils confrontés à cette guerre. La Croix-Rouge française prend une part importante dans la solidarité internationale qui s'exprime. Décryptage.

À l'heure où vous lirez ces lignes, cela fera plus d'un mois que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a débuté et chaque jour apporte son lot d'informations terrifiantes. Comme toujours, ce sont les civils qui payent le plus lourd tribut. Certains choisissent de rester quand d'autres sont dans l'incapacité de partir. Mais malgré les difficultés et les risques, plus de 3 millions de personnes ont tout abandonné derrière elles pour

trouver refuge hors des frontières ukrainiennes. L'exode est massif et Janez Lenarcic, commissaire européen à l'aide humanitaire, estime qu'on pourrait dépasser les sept millions de réfugiés. Depuis les premières heures du conflit, la Croix-Rouge est à l'œuvre pour aider les populations sur place comme celles en exil. Elle porte d'abord assistance grâce à son antenne nationale ukrainienne et via le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui est présent dans le pays depuis 2014.

Le CIRC a d'ailleurs envoyé du personnel supplémentaire en Ukraine six jours après l'invasion pour appuyer les équipes. Il s'agissait notamment des professionnels de la santé, des spécialistes de la contamination par armes et de spécialistes des secours. Martin Schüepp, directeur régional du CICR pour l'Europe et l'Asie centrale, explique que "les équipes du CICR ont distribué des fournitures médicales, des vivres, de l'eau et des articles d'hygiène à Kiev, Marioupol, Odessa, Donetsk, Lougansk et dans de nombreuses autres localités. Mais il faut clairement en faire plus pour répondre à l'explosion des besoins. Nous sommes en train de mobiliser davantage de personnel et de matériel pour l'envoyer en Ukraine et dans les pays voisins". Parmi les grands défis à relever : l'acheminement de plus en plus compliqué du matériel médical et des biens de première nécessité au fur et à mesure que les zones de combat s'étendent.

Peter Maurer, le président du Comité international de la Croix-Rouge qui s'est rendu dans la capitale ukrainienne le 17 mars, n'a pas caché son émotion sur *Radio France*. "Ce qui m'a frappé, c'est l'atmosphère de siège dans les immeubles officiels. Il n'y a pas de lumière, il y a des sacs qui protègent les entrées. (...) J'étais venu dans cette ville à de multiples occasions auparavant. J'ai vu ce qu'elle était en vie et j'ai vu Kiev morte. J'ai, par exemple, visité un hôpital dans lequel quelques médecins et infirmières vivent parce que leurs immeubles

dans les quartiers nord ont été bombardés. Ils vivent ici, avec leurs familles, et ils opèrent à côté en même temps".

L'ENGAGEMENT FRANÇAIS

"C'est la première fois, depuis 39-45, que les réalités de la guerre reviennent si près de nous dans un conflit armé en Europe", rappelle Philippe Da Costa, président de la Croix-Rouge française¹. Il ajoute que toutes les antennes nationales de la Croix-Rouge sont mobilisées et que la France a notamment, envoyé des spécialistes d'accès à l'eau. À l'instar des professionnels de l'urgence, la société civile a immédiatement montré sa solidarité. Un mouvement précédent s'est exprimé partout dans le monde, notamment en France à travers des collectes de vêtements, de nourriture, de biens matériels divers allant des couvertures de survie aux médicaments, en passant par les couches pour bébés. Si la Croix-Rouge française se félicite de cette solidarité, elle en pointe toutefois les limites.

Qu'il s'agisse de la pertinence des dons, de leur traçabilité (notamment pour les médicaments), de leur distribution... la logistique de l'aide humanitaire ne peut pas être longtemps, ni d'abord, une affaire de citoyens amateurs, aussi dévoués soient-ils. "Cela ne veut pas dire qu'on n'aura pas besoin de ces dons dans les mois ou les semaines qui viennent, complète Philippe Da Costa. Mais dans un premier temps, il s'avère plus efficace de déplacer très rapidement les moyens en eau, les équipements de mise à l'abri et le matériel médical depuis les pays les plus proches de l'Ukraine. Acheminer des lots d'articles déjà conditionnés nous évite aussi les problèmes de tri, de stockage... nous permettant ainsi un gain de temps précieux."

DES DONS FINANCIERS AVANT TOUT

C'est pourquoi La Croix-Rouge appelle à faire prioritairement des dons financiers. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) ont ainsi lancé ensemble un appel à dons, le 1^{er} mars, espérant totaliser 250 millions de francs suisses, soit 243 millions d'euros. Objectifs affichés : prendre part aux premiers secours, fournir des vivres, des articles de première nécessité, du matériel médical, assurer l'approvisionnement en médicaments, réunir les familles dispersées, sensibiliser la population aux dangers que présentent



© Christophe Hargués pour la Croix-Rouge française



les zones contaminées par des munitions non explosées, apporter un soutien psychosocial, faire en sorte que les morts soient traités avec dignité et que les familles des défunts puissent faire leur deuil. La Croix-Rouge française relaie cet appel (voir en fin d'article). "L'ampleur du besoin est telle, que ce soit en Ukraine ou au regard des millions de réfugiés, qu'elle nécessite une logistique énorme pour faire parvenir de l'aide alimentaire, des produits d'hygiène, des médicaments, explique Jean-Christophe Combe, directeur de la Croix-Rouge française². Les dons financiers sont particulièrement utiles. C'est plus facile et adaptable de pouvoir assurer nous-mêmes la chaîne logistique, de commander des biens dont on sait vraiment qu'on pourra avoir besoin sur le terrain".

HÉBERGER OUI, MAIS...

On l'a vu, de nombreux Français ont spontanément ouvert leurs portes aux familles ukrainiennes réfugiées en France qu'on estime déjà à plus de 13 500 en date du 14 mars. Une générosité que salue la Croix-Rouge mais quelle tempère. Jean-Christophe Combe estime qu'il faut avant tout privilégier les dispositifs professionnels d'accueil, car, explique-t-il, ces réfugiés sont en situation de grande fragilité. "Il y a surtout des femmes, des enfants et des per-

sonnes âgées. Il faut en prendre soin, et ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. Je regarde évidemment de façon favorable toute la solidarité et le volontarisme des Français pour accueillir ces réfugiés, mais j'espère qu'on n'aura pas à faire appel à ce mode d'hébergement. Si l'afflux est massif, nous n'aurons pas d'autre choix que d'avoir recours à ces hébergements, mais ça doit être en dernier recours"³.

Le directeur balaie par ailleurs la tentative de polémique qui a été lancée par certains, arguant que la solidarité des Français ne s'était pas autant exprimée envers les réfugiés, syriens ou afghans. "J'entends certains dire que cet élan de solidarité s'explique parce que les Ukrainiens sont des Européens qui nous ressemblent... Je pense qu'on a oublié certaines catastrophes récentes. En 2004, le tsunami en Asie du Sud-Est a connu une mobilisation jamais égalée. Je refuse d'entrer dans ce genre de polémique. (...) Ce qui se joue là, c'est une question d'humanité, ce n'est pas une question politique ou religieuse".

... AGIR AUSSI

Si l'argent est donc le moteur principal du soutien vers l'étranger, sur notre sol, la Croix-Rouge française est également engagée dans des actions très concrètes.

C'est tout particulièrement le cas à Paris pour accompagner l'accueil et l'arrivée des réfugiés.

Le dispositif est mis en place dans les gares parisiennes et consiste à identifier leurs besoins, les orienter vers d'autres gares pour ceux qui sont en transit, ou encore vers des structures d'accueil qui pourront les accompagner dans leurs démarches administratives ou vers des lieux d'hébergement temporaire. (voir ci-dessous).

Un serveur vocal interactif (01 87 66 66 12) est aussi à la disposition de ceux qui cherchent de l'aide ou ceux qui veulent aider à l'accueil des exilés à Paris. Il propose des messages d'information en ukrainien, russe, français et anglais et est accessible 24 h/24.

Des équipes de la Croix-Rouge française sont aussi mobilisées pour éviter les ruptures de contacts entre les membres de familles, aider à rétablir, puis maintenir un lien régulier ; faire la lumière sur le sort de leur proche disparu, etc. "La mission de

rétablissement des liens familiaux (RLF) fait partie intégrante du droit international humanitaire et permet aux personnes, notamment dans les situations de conflits armés. C'est un enjeu crucial de la crise ukrainienne", explique l'association. Ce service est proposé à tous sans critère de nationalité ou de situation administrative, mais la Croix-Rouge porte une attention particulière aux personnes vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés, les mères isolées et les personnes particulièrement fragilisées. Cet accompagnement passe par de l'information, de la mise à disposition d'outils de télécommunication, en effectuant des collectes d'informations sur les personnes portées disparues.

¹ *Le télégramme, le 5 mars*

² *France Culture, le 10 mars.*

³ *Le JDD, le 13 mars*

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ACCUEILLE ET ORIENTE LES RÉFUGIÉS

PAR JULIA KADRI (extrait du site de la Croix-Rouge française)

Ils sont plus de 15 000 Ukrainiens à avoir rejoint la France, depuis le début du conflit. Dans les gares parisiennes - notamment à la Gare de l'Est - les réfugiés affluent, valises à la main, enfants sous le bras. Orientées directement vers la Croix-Rouge au sortir des quais, ces familles déracinées rencontrent les bénévoles, comme premier repère sur le sol français, avant d'être hébergées ici ou ailleurs.

GARE DE L'EST, Paris, le 10 mars 2022. L'urgence de l'exode se niche entre les murs du bâtiment néo-classique, où des flux de populations réfugiées descendent des trains. Chargés de sacs, ces familles, couples et femmes seules attendent patiemment au point d'accueil de l'association, situé face aux quais. Les nombreux enfants, eux, sont emmitouffés dans leurs habits d'hiver, assis sagement quand ils ne tombent pas de fatigue sur leurs valises. Parmi la foule, chiens et chats répondent aussi présent, nous rappelant au passage que ces gens ont emporté tant bien que mal avec eux les vestiges d'une vie autrefois paisible. Ici, aux côtés des âmes déracinées, les uniformes de nos bénévoles se distinguent. Ils

sont cette main tendue au milieu de l'abîme. Ils les orientent, informent, aident, réconfortent. Et facilitent surtout du mieux qu'ils le peuvent leur arrivée en France. "L'idée, c'est d'aller chercher les réfugiées en sortant du quai, et de les amener toutes ici, explique Murielle, bénévole parisienne. Notre rôle, c'est d'accueillir, de prendre du temps, de mettre une main sur l'épaule". Au point d'accueil, les personnes venant d'Ukraine indiquent si elles veulent ou non rester à Paris puis confient leurs passeports pour que les bénévoles s'occupent de réserver de façon groupée, en lien avec la SNCF, des billets de train, pour celles en transit. "Il y a un seul bénévole chargé de prendre les passeports,



© Alex Bonnemaison pour la Croix-Rouge française

car on fait extrêmement attention, c'est leur bien le plus précieux, souligne Murielle. Une fois qu'on a les billets, on revient sur le point d'accueil retrouver les gens". Ensuite, des bus affrétés par la RATP font office de navette : "On les emmène à France Terre d'Asile pour passer une ou deux nuits, en attendant leur train" ou de connaître leur prochain point de chute.

DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMANITAIRE SUR LE SOL FRANÇAIS

Louda, 30 ans, voyage seule depuis Kiev, où elle a laissé toute sa famille. "Les premiers jours, j'ai beaucoup pleuré", confie-t-elle. Mais, maintenant, la jeune femme semble résignée, comme anesthésiée de toute la souffrance du début. La douleur n'est plus que physique, ses jambes lui font mal, sa dette de sommeil, elle, est immense. Malgré tout, Louda veut "essayer de visiter Paris" avant de partir dans quelques heures pour le Portugal, où ses amis l'attendent. Un peu plus loin, sur des fauteuils, deux femmes blondes patientent. "Je suis partie avec ma mère, on est passées par la Pologne, puis par l'Allemagne, raconte Anya. Mon père est resté en Ukraine". La mère et la fille souhaitent aller à Madrid, et espèrent avoir un billet de train rapidement. "Mes amis ne sont pas tous partis, explique-t-elle. Certains pensent que la guerre va vite finir". Côté moral, "ça va". La jeune Ukrainienne ne laisse



VOS DONS POUR L'UKRAINE À LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

peuvent être réalisés en ligne sur :
<https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine>

PAR CHÈQUES À L'ORDRE DE CRF

Conflit Ukraine 2022
Croix-Rouge française - CS200011
59895 Lille Cedex 9

rien transparaître, mais avoue être très fatiguée. "Je n'ai pratiquement pas dormi, depuis 6 jours". "Les gens sont épuisés", témoigne Marie-Françoise, bénévole à gare de l'Est. Le voyage est long, compliqué, physiquement, moralement. Arrivés en gare, ils sont anxieux, "ils ont peur de perdre leur bagage, leur passeport, de s'égarer dans les lieux, donc plus il y a de personnes autour d'eux, mieux c'est", affirme Alexandra, traductrice citoyenne, venue prêter main-forte à l'association. Mais le défi logistique est grand, si ce n'est énorme, comme l'explique Rodrigo Garcia directeur général des opérations à la délégation territoriale de Paris. "Aujourd'hui on est sur des grilles de volume incomparable avec ce qu'on a pu faire (...) Ce n'est pas de l'accompagnement social, mais de l'accompagnement humanitaire sur le sol français. C'est un changement de paradigme qui mérite beaucoup d'attention et de pédagogie pour nos bénévoles". Sur le terrain, Marie-Françoise a observé de beaux moments : une Ukrainienne qui prend dans ses bras un agent de la SNCF lui ayant trouvé une place dans un train, une main donnée à une dame âgée exténuée pour l'accompagner jusqu'à la navette. Si la solidarité réchauffe le cœur de Marie-Françoise, d'autres situations, plus sombres, l'ont inquiétée : "hier, j'ai vu un p'tit gamin qui se servait de sa bouteille de Coca comme d'une kalachnikov", s'attriste-t-elle. Yves, qui a 50 ans d'engagement pour la Croix-Rouge, frémit lorsqu'il rembobine ses derniers jours de bénévolat : "C'est inédit comme mission, ça me prend aux tripes". À ces mots, les larmes lui montent instantanément aux yeux. Par pudeur, il tourne le dos, puis repart sans attendre s'affairer à la tâche : accueillir du mieux qu'il peut les personnes fuyant la guerre. ■

LE JAS

PAUVRETÉ PEUT-ON ÉVITER UN TSUNAMI ?

INVITE DU MOIS
VERONIQUE FAYET, Présidente du Secours catholique

CAHIER DES RÉSEAUX
AMR, FCSI, Fohop, Rennes

DOSSIER
Les CCAS survivront-ils ?

Le Journal des Acteurs Solidaires 256

LE JAS

LAÏCITÉ

J'écris ton nom

DEBATS
Le bon sens du retour

DOSSIER
Laïcité, l'urgence d'agir ?

INVITE DU MOIS
Dossier unique, enfin !

PROTECTION DE L'ENFANCE
Les effets du confinement

Le Journal des Acteurs Solidaires 257

LE JAS

2020 2021

LE GRAND SAUT

DOSSIER
DÉCENTRALISATION SOCIALE

CAHIER DES RÉSEAUX
AMR, Mutualité française, Fohop, Odas

DOSSIER
Aux bons soins de la santé scolaire

Le Journal des Acteurs Solidaires 258

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES

PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE RÉPONSES

CAHIER DES RÉSEAUX
Nesem, Poche civique, Ligue de l'enseignement, ADMR

DÉCRYPTAGE
Médiation thérapeutique, la voie de la raison

INVITE DU MOIS
Amit Kahan

Le Journal des Acteurs Solidaires 259

LE JAS

NUMÉRO SPÉCIAL

LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

INVITE DU MOIS
Roger Sica, Professeur de Sciences humaines et sociales

DÉCRYPTAGE
Le secteur associatif, moteur d'innovation

CAHIER DES RÉSEAUX
Fohop, Rennes, Odas, FCSI

Le Journal des Acteurs Solidaires 260

LE JAS

RURALITÉ

UNE CHANCE POUR LA FRANCE

DÉCRYPTAGE
Habitat des personnes fragilisées : le partage comme solution

INVITE DU MOIS
Jean Gual, professeur d'économie, expert en sciences sociales

CAHIER DES RÉSEAUX
ADMIR, FCSI, Fondation, Ligue de l'enseignement, Poche civique

Le Journal des Acteurs Solidaires 261

LE JAS

CLIMAT

PAS DE SOLUTION SANS RÉVOLUTION CULTURELLE

INVITE DU MOIS
Jacques Blondel, biologiste, écologue

DÉCRYPTAGE
Coopération et profession de l'ordance

CAHIER DES RÉSEAUX
ADMIR, FCSI, Fondation, Ligue de l'enseignement, Poche civique

Le Journal des Acteurs Solidaires 262

LE JAS

DÉPARTEMENTS

Le temps des épreuves

DÉCRYPTAGE
ARS : Changer en dispositive

CAHIER DES RÉSEAUX
Fohop, Rennes, Odas, FCSI

Le Journal des Acteurs Solidaires 263

LE JAS

SPECIAL FRATERNITÉ

INVITE DU MOIS
Philippe Laurent, Maire de Sceaux

ENPAD
Bon sens et éthique peuvent être facile

AIDES À L'ÉTRANGER
Une demande encore plus simple

CAHIER DES RÉSEAUX
Unogep, Rennes, ADMR

Le Journal des Acteurs Solidaires 264

LE JAS

JEUNESSE

FRACTURES À RÉPARER !

INVITE DU MOIS
Philippe Laurent, Maire de Sceaux

ENPAD
Bon sens et éthique peuvent être facile

AIDES À L'ÉTRANGER
Une demande encore plus simple

CAHIER DES RÉSEAUX
Unogep, Rennes, ADMR

Le Journal des Acteurs Solidaires 265

LE JAS

EHPAD

LE DOS AU MUR

TRÉSOR
Le fil du bon sens ?

INVITE DU MOIS
Pierre Malgouyres

CAHIER DES RÉSEAUX
Unogep, Rennes, ADMR

Le Journal des Acteurs Solidaires 266

LE JAS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES MAIRES SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT

INVITE DU MOIS
Frédérique Lemaire : "Il n'y a qu'une guerre, c'est la glorieuse"

CAHIER DES RÉSEAUX
Autonomie, Guinée, Le Réseau Rural

Le Journal des Acteurs Solidaires 267

LE JAS

2022

Toute l'équipe du JAS vous présente ses vœux fraternels pour l'année 2022

DOSSIER
QUEL AVENIR POUR LE CSE ?

DOSSIER
L'INSERTION PAR LA CITOYENNETÉ

INVITE DU MOIS
BRUNO FILLON AU TÊTE DE LES LOIS FOLLES DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRYPTAGE
CULTURES DU CŒUR VS LE PARTAGE POUR CSDO

Le Journal des Acteurs Solidaires 268

LE JAS

PLACES

LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

INVITE DU MOIS
Jean-Christophe Corbié, Directeur général de la Croix-Rouge

DÉCRYPTAGE
Les universitaires, héritiers de la citoyenneté

CAHIER DES RÉSEAUX
L'année qui nous parle 2022

Le Journal des Acteurs Solidaires 269

LE JAS

STOP OU ENCORE ?

DOSSIER rSa

DOSSIER
rSa

SERVICE CIVIQUE
Une ambition pour tous ?

INVITE DU MOIS
Alain Viller, Président de l'Association des Français

Le Journal des Acteurs Solidaires 270

LE JAS

Retrouvez-nous chaque mois

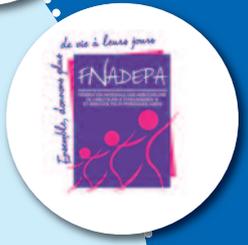
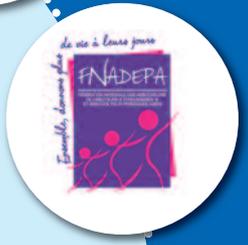
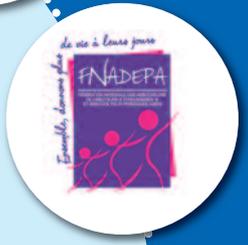
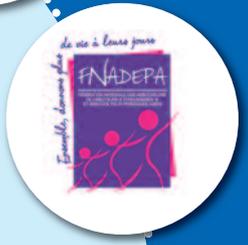
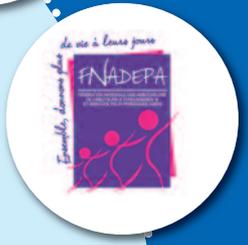
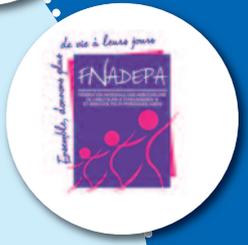
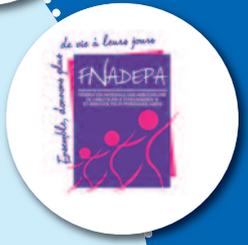
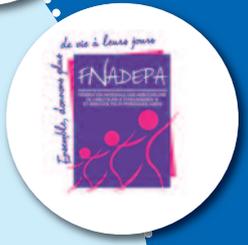
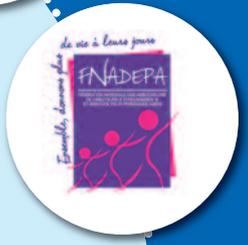
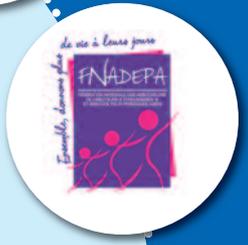
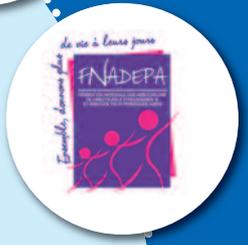
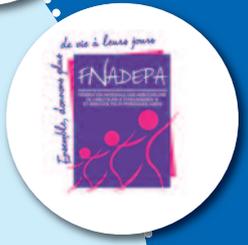
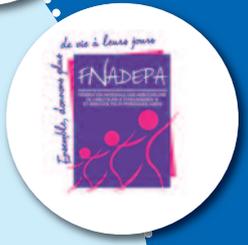
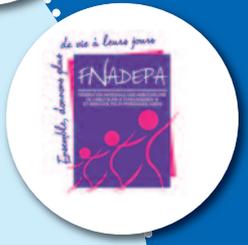
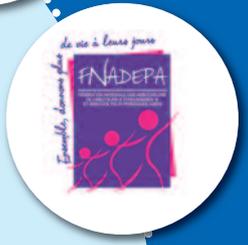
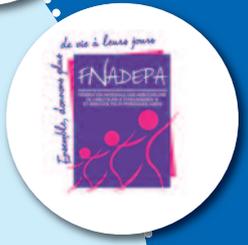
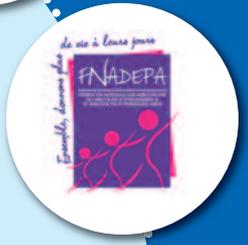
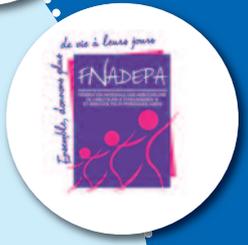
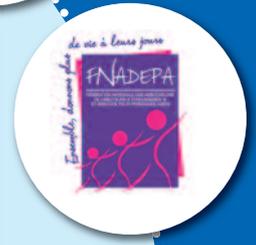
www.lejas.com

DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



LE MODÈLE PRIVÉ SOLIDAIRE, UN MODÈLE D'AVENIR ?

Le modèle privé solidaire, public par ses missions et privé par son statut qui lui confère de la souplesse, pourrait être mis à profit pour développer un système de santé fort et solidaire.



En France, le prochain quinquennat devra répondre, dans le domaine de la santé et du social, à l'attente exprimée par les Français d'un système de santé fort et solidaire auquel le seul secteur public ne pourra pas répondre isolément et à un coût supportable par la Nation. L'encouragement du secteur privé solidaire à contribuer à cet enjeu pourrait être déterminant. Il conviendrait pour cela de définir des règles précises applicables à ce système de santé, sans distinction de statut, privé ou public, et donc sans que cela conduise à faire diverger l'un de l'autre en particulier dans le mode de financement. Le futur gouvernement pourrait dans ce contexte

favoriser le développement du secteur privé solidaire.

Les plus de 5 000 établissements de ce dernier, qui comptent 275 000 professionnels salariés, selon la Fédération des établissements d'hospitalisation et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap), exercent une mission de service public et, à ce titre, accueillent sans distinction les bénéficiaires : tous les publics, y compris les plus vulnérables ou ceux non couverts par l'assurance maladie française, y ont accès. Il s'agit de construire avec les personnes concernées un parcours de santé partant de leur domicile et s'en éloignant le moins longtemps possible.

Autre caractéristique de ce secteur, une

politique de ressources humaines fondée sur l'attractivité, la souplesse dans l'organisation du travail allant de concert avec la prise en compte de nouveaux modes d'exercices mixtes. Cette politique de ressources humaines se caractérise également par un investissement dans l'apprentissage et la formation initiale et continue, et un agrément national de service civique pour encourager l'engagement des jeunes.

Troisième caractéristique essentielle, une gouvernance responsable et désintéressée. Les conseils d'administration sont bénévoles et issus de la société civile et les excédents de gestion sont réinvestis au profit de la qualité de service, de l'investissement, de l'immo-

bilier, ainsi que du numérique et de la recherche. La ligne managériale, enfin, est simple claire et responsable : elle est basée sur la logique du contrat, de la délégation et de la confiance.

FAIRE DE L'UTILITÉ SOCIALE UN CRITÈRE OPPOSABLE D'ADHÉSION AU SERVICE PUBLIC RÉNOVÉ EN SANTÉ

Les spécificités du secteur privé solidaire pourraient être mises à profit pour promouvoir un "monde de santé et de justice, un système de santé qui prévient, protège, soigne, accompagne et développe les solidarités, ciment de notre société". C'est le sens du plaidoyer rendu public par la Fehap cet hiver, après avoir recueilli plus de 200 contributions dans le cadre d'une plateforme de participation citoyenne, *La Voix Solidaire* (lavoixsolidaire.fehap.fr), lancée en septembre dernier.

La Fehap préconise notamment de faire du contrat la modalité de régulation des acteurs du système et de garantir l'équité des acteurs de santé assurant les mêmes missions et obligations. À cet égard, elle propose de faire de l'utilité



sociale un critère opposable d'adhésion au service public renouvelé en santé.

Pour promouvoir un système de santé qui soit marqué par des coopérations responsables, la Fehap plaide pour la construction d'un système de santé régionalisé, simplifié et adapté aux besoins des territoires. Elle estime, par exemple, qu'il convient de définir une ambition nouvelle de prévention à partir des données de santé.

Elle plaide, en outre, pour la mise en place d'un pilotage des acteurs unifié et d'un financement regroupé, appelant

notamment de ses vœux la mise en place d'une loi de programmation permettant de fournir une vision pluriannuelle de la politique de santé et de son financement prenant appui sur une analyse prospective des besoins. La Fehap estime, de surcroît, qu'il faudrait donner des capacités financières spécifiques aux acteurs pour qu'ils relèvent collectivement des défis de santé territoriaux ciblés, comme la prévention, le suivi des maladies chroniques, accès aux personnes fragiles, etc.

DES PROPOSITIONS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

La fédération émet également des propositions pour une société inclusive. Elle préconise ainsi, dans l'élaboration de toutes les politiques publiques – notamment en matière d'éducation, de logement ou encore d'aménagement urbain – une approche collaborative qui intègre les considérations de santé. Elle estime par ailleurs qu'il convient de porter le projet politique universel de la société inclusive, par exemple en faisant de la réduction des inégalités de santé un marqueur majeur d'évaluation des politiques nationale et régionales de santé.

La Fehap souhaite, par ailleurs, que les personnes puissent choisir leur projet de vie. Pour ce faire, elle entend garantir les conditions d'accessibilité et favoriser l'inclusion dans la société des personnes en situation de fragilité autant que possible en milieu ordinaire. Elle entend également impliquer réellement la population dans la définition des priorités de santé de chaque territoire.

Au chapitre de la revalorisation des métiers du soin et de l'accompagnement des personnes fragiles, elle plaide notamment en faveur d'une stratégie de gestion des ressources humaines qui valorise les parcours professionnels. La formation devrait ainsi, notamment, être encouragée, selon elle. ■



JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA FRATERNITÉ

TOUS UNIS LE 15 OCTOBRE !

C'est plus que jamais nécessaire dans cette période, un grand rassemblement national autour des valeurs de la République doit être organisé. C'est pourquoi, afin de contribuer au renforcement des liens sociaux et à l'implication de chacun dans une citoyenneté active, les associations de maires ainsi que de grandes fédérations associatives et des entreprises appellent à une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (JNCF). L'organisation de cette journée est coordonnée par l'Odas.

Cette journée, qui devait initialement avoir lieu le 21 mai, a été déplacée, en raison du contexte international, au samedi 15 octobre 2022. Cette décision a été prise à la suite d'une réunion le 17 mars rassemblant les quarante-quatre organisations déjà engagées dans la démarche. À cette occasion ont été précisés les trois grands thèmes sur lesquels porteront les actions menées au cours de cette journée.

TROIS GRANDS THÈMES D'ACTION

La Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité devra se traduire par la multiplication d'actions collectives ouvertes à tous les habitants, quelles que soient leurs cultures, leurs origines, leurs âges. Concrètement, chaque commune, chaque association ou chaque collectif d'habitants souhaitant participer définira son propre programme d'activités autour de trois grands thèmes :

- L'éducation : Promouvoir la citoyenneté et la fraternité

Exemples d'actions : parcours citoyens, débats et/ou conférences, expositions, organisation de concours d'affiches ou de dessins sensibilisation aux thèmes de la fraternité, de la citoyenneté, de la sobriété, du cadre de vie.....

- La citoyenneté : Favoriser l'engagement citoyen

Exemples d'actions : organisation de Journées citoyennes, de forums de l'en-

gagement citoyen et associatif, identification des compétences disponibles sur la commune, valorisation des habitants engagés pour le bien commun, portes-ouvertes des établissements sociaux ou médico-sociaux...

- Le vivre-ensemble : Développer le lien social

Exemples d'actions : repas et pique-niques partagés, d'activités artistiques et sportives, festives, culturelles etc. par les régies de quartier, les centres sociaux, les tiers-lieux, les médiathèques... ; mobilisation des commerces et des artisans locaux... À noter que la Fête des Voisins, portée par l'association Voisins solidaires, organisera ce jour-là une édition spéciale.

Il est également souhaitable de valoriser les actions déjà menées tout au long de l'année dans le territoire lors de cette journée. Et celle-ci peut être l'occasion d'inventer et de mettre en place de nouvelles initiatives plus permanentes.

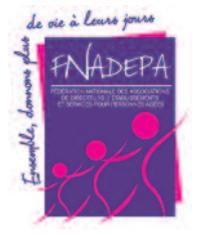
Dès à présent, une boîte à idées des initiatives pouvant être prises par les communes, associations ou habitants, est proposée sur le site internet <https://jnfc.fr>. On y trouve également des outils mis à disposition par les organisations partenaires.

UN COLLECTIF D'ORGANISATIONS POUR PORTER DES VALEURS COMMUNES

En effet, la mise en œuvre de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fra-

ternité repose sur un collectif de partenaires. Il est composé aujourd'hui de quarante-quatre organisations (associations de maires, associations, fédérations associatives, fondations, entreprises...), et reste ouvert bien évidemment à de nouveaux partenaires. Chacun contribue à la hauteur de ses possibilités, apporte des ressources, propose des actions et mobilise son réseau pour favoriser l'implication d'un grand nombre d'habitants ce jour-là. C'est évident, il y a déjà en France de très nombreuses initiatives sur les thèmes de la citoyenneté et de la fraternité. La JNCF, c'est le temps du rendez-vous pour mettre ces forces en commun. C'est le temps du rendez-vous pour les 70 millions d'habitants pour que l'engagement de chacun contribue durablement à consolider les liens entre générations, entre cultures, entre habitants... C'est aussi, dans cette période particulièrement difficile, l'occasion de montrer notre capacité d'union face à l'adversité. Et qui sait, d'ici quelques années, cette journée nationale sera devenue un rendez-vous incontournable, à l'image de la fête de la musique, regroupant chaque année des milliers d'initiatives partout en France et provoquant une dynamique durable en faveur de la citoyenneté active et du vivre-ensemble. ■

Vous souhaitez rejoindre les partenaires de la JNCF, nous aider à en faire un grand événement national ? Contact :
joachim.reynard@odas.net





APPEL POUR UN VÉRITABLE MINISTÈRE D'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

“ Depuis 2012, à chaque élection présidentielle, le Réseau national de l'économie sociale et solidaire, RENESS, s'invite dans la campagne afin de demander plus de visibilité et de reconnaissance pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Malgré la mobilisation de nombreux acteurs issus de toutes sensibilités politiques et associatives, nos propositions n'ont été que partiellement reprises par les différents responsables politiques qui se sont succédés à la tête de l'Etat. **Aujourd'hui, plus que jamais, la question de la cohésion sociale et la prise en compte de la société civile avec tous ses acteurs est indispensable.**

Résister et faire preuve de résilience sociale est indispensable au bien commun pour la construction d'une véritable Fraternité républicaine.

L'ESS, véritable enjeu de transformation sociale pour le 21^{ème} siècle. Dans un monde qui change et s'interroge sur la pertinence du lien social, il y a urgence à changer individuellement et collectivement nos façons d'agir pour construire ensemble une société de confiance et de responsabilisation de tous les acteurs.

À quand la prise en compte d'un véritable Produit Intérieur de Fraternité intégré dans la comptabilité nationale de notre PIB ?

Sortons des sentiers battus ! Innovation sociale, véritable droit à l'expérimentation, reconnaissance des compétences et des acteurs associatifs, l'heure est au changement et à une véritable prise en compte de la société civile.

Il y a urgence à la création d'un véritable Ministère d'État de l'Économie sociale, solidaire et de la cohésion sociale qui fasse bouger les lignes et qui mobilise toutes les énergies citoyennes.

Le monde change, changeons nos regards et construisons l'avenir ensemble !”

Pascal COLIN
Président du RENESS

“NOUS AVONS BESOIN DE REDONNER DU SENS À L’ACTION POLITIQUE ET À LA CITOYENNETÉ”

Pascal Colin, président du Reness, nous détaille les raisons de l’appel lancé par son réseau.

Le Jas : Pourquoi lancez-vous cet appel ?

Pascal Colin : Chaque élection présidentielle est pour nous l’occasion de lancer un appel pour une meilleure prise en compte de la question de l’Économie sociale et solidaire (ESS) par les autorités de l’État. Car cela reste un point faible de notre fonctionnement démocratique. C’est vrai, pendant un peu moins de deux ans, Benoit Hamon, sous la mandature de François Hollande, fut ministre délégué à cette question. Et, aujourd’hui, il y a une Secrétaire d’État chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, auprès du ministre de l’Économie. Mais l’ESS mériterait un ministère d’État pour impulser de vraies réformes structurelles. Dans notre société existe un secteur qui n’est ni l’État ni les entreprises, c’est la société civile qui se manifeste notamment par les associations, les mutuelles, les coopératives, les fondations... Dans les pays sociaux-démocrates qui ont majoritairement des cultures réformistes (Royaume-Uni, Suisse, etc.), la place des corps intermédiaires est bien plus ancrée. Chez nous, la Révolution française a coupé la tête du roi, autrement dit, a coupé la tête de l’État, mais l’idée demeure que ce dernier a une forme de monopole du sens et de la vérité. Il a d’ailleurs fallu attendre les lois Defferre sur la décentralisation en 1982 pour esquisser un début de révolution intellectuelle et admettre que tout ne devait pas venir du Haut. Dans l’inconscient col-



© Reness

lectif, les corps intermédiaires sont toujours un peu considérés comme “suspects”. Laisser la place aux acteurs de terrain ne va donc pas de soi, bien que l’ESS représente 12 % du PIB de notre pays et 14 % de l’emploi.

Le Jas : Cette réalité est pourtant peu visible et absente de la campagne présidentielle actuelle.

P.C : Oui, alors que nous venons de vivre deux ans de pandémie pendant lesquels tout le monde s’est bien rendu compte que l’État ne pouvait pas tout faire. Ce sont les acteurs de terrains, les bénévoles des associations, qui ont assuré les plus grandes missions de solidarité. Aujourd’hui, nous vivons un nouveau choc avec la guerre en Ukraine et nous constatons encore la mobilisation de nos concitoyens. Pour faire de la solidarité active, il faut toujours et impérativement associer les habitants à la décision publique. C’est l’expression même de la fraternité si importante dans notre devise nationale, car sans fraternité il n’y a ni liberté ni

égalité. Voilà pourquoi nous avons besoin que cette dimension politique soit portée dans l’organigramme gouvernemental. Comme beaucoup d’autres acteurs, nous avons la conviction que notre pays n’a pas besoin de plus d’État, mais de mieux d’État. À l’heure où nos concitoyens se détournent de la chose et de la parole politique, c’est aussi un moyen de les ressouder avec le discours et le projet politique dans ce qu’ils ont de plus noble. Les citoyens se demandent pourquoi aller voter et si voter sert encore à quelque chose. En agissant dans les associations, ils sont pourtant au cœur d’une politique du “faire” sans en avoir conscience. Nous avons besoin de redonner du sens à l’action politique et à la citoyenneté. La création du ministère que nous appelons de nos vœux permettrait de replacer toutes ces actions dans un cadre national et de leur donner encore plus de souffle.

J’invite tous les lecteurs du *Jas* à signer cet appel en scannant le QR Code dessous, à le diffuser, à partager dans leurs réseaux respectifs leur conviction qu’il est important de soutenir la création d’un véritable ministère d’État de l’ESS et de la Cohésion Sociale. ■



EHPAD : SMALL IS BEAUTIFUL !

Et si le secret d'un accueil réussi de nos aînés en Ehpad dépendait aussi de la taille de l'établissement ? C'est ce que laisse à penser le modèle très original de la résidence Sevilleano porté par l'ADMR et la commune de Cerizay dans les Deux-Sèvres.

À l'origine du projet, une ancienne maison de retraite qu'un grand groupe privé s'appropriait à racheter à Cerizay (Deux-Sèvres, 5 000 habitants). Dans cette ville, marquée par la fermeture de l'usine Heuliez, fleuron industriel de la carrosserie automobile, on aspire à autre chose pour l'avenir des aînés. Voyant pointer la perspective d'une délocalisation de l'établissement, de ses salariés et de ses résidents, le maire, Johnny Brosseau, s'oppose donc au projet de rachat par le grand groupe. Avec sa vingtaine de lits seulement, si l'établissement semble à première vue bien éloigné des seuils de rentabilité habituels de 80 lits au moins, cette taille humaine apparaît au contraire constituer une pépite de proximité aux yeux de la municipalité. Avec Jérôme Houmault, directeur général de l'ADMR 79, il songe à un modèle innovant de nature à concilier une indispensable proximité avec les résidents et l'implication du personnel. Un pari lointain d'être gagné au départ d'autant que "les ARS ne sont pas habituées à des petits établissements", témoigne le directeur, qui confie : "c'était à nous d'innover pour convaincre !".

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE SUR MESURE

Naît alors l'idée de confier la gestion de cet Ehpad privé à une société coopérative sur mesure créée pour l'occasion sous la forme d'une société coopérative. L'achat de la maison est acté en 2016 et une quinzaine de salariés sur les 19 équivalents temps plein que compte l'établissement choisissent d'emblée de devenir salariés sociétaires. Une véritable révolution en termes de gouver-



© Résidence Sevilleano



© Résidence Sevilleano

nance. Présidé par l'ADMR, l'établissement est administré par un comité exécutif composé de six personnes : deux représentants de la mairie, deux de l'ADMR et deux du personnel. Tout est ainsi décidé entre la mairie, l'ADMR et les salariés et lorsque l'établissement tient son assemblée générale, les familles, qui sont toujours invitées, répondent présent à plus de 80 % !

La résidence Sevilleano accueille à l'heure actuelle 26 résidents âgés de 79 à 109 ans. Presque tous sont des locaux, provenant à 97 % de l'agglomération Bressuiraises et aux trois-quarts du canton de Cerizay. En 2021,

le taux d'occupation en hébergement affichait 99,8 %. Une des conditions du succès du modèle économique pour un si petit établissement qui envisage d'ailleurs la création d'une 27^e chambre. Autre clef de cette réussite, la possibilité de mutualisation apportée grâce aux services supports de l'ADMR. Pour l'heure, le comité exécutif et ses salariés sociétaires ont choisi de s'attaquer à la rénovation de l'établissement en y installant toutes les chambres en rez-de-chaussée. Tout ce qui y fait la force de cet établissement exemplaire sera cependant conservé : sa proximité, ses cuisines ouvertes où les résidents voient le cuisinier travailler ou encore son approvisionnement en denrées locales afin d'encourager les circuits courts.

Aujourd'hui, non seulement la formule est économiquement viable, mais elle parvient aussi à prouver que ce genre de modèle d'exception mériterait de devenir la règle. "Sans compter qu'au final, c'est peut-être moins onéreux pour les autorités de tutelle", conclut Jérôme Houmault. ■

Allegez vos charges...



Mediassoc est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

Mediassoc donne ainsi à chaque association, quelle que soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec **Renault**, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec **Bruneau**, la téléphonie et internet avec **SFR Business**.



... pas vos moyens !

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>

XV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRÈS-NANTES | 17 JUIN 2022

**BLOQUEZ
LA DATE!**

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Majeur.e, ma peur

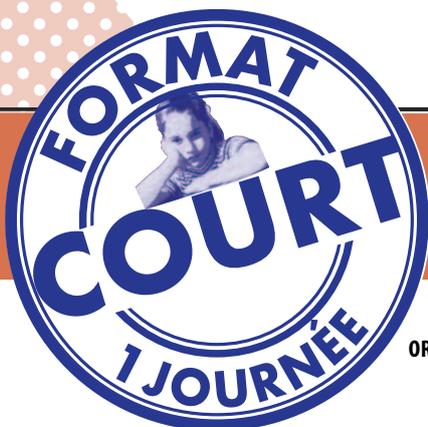
“Que vais-je devenir? Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?”...

L'arrivée des 18 ou des 21 ans est une source d'angoisse pour la plupart des mineurs protégés et jeunes majeurs. C'est aussi une source d'inquiétudes pour les professionnels qui les accompagnent : “A-t-on élaboré le parcours le mieux adapté?”, “Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants pour la suite?”... Que peut-on améliorer dans les pratiques et les dispositifs tout au long du parcours de ces jeunes, à la fois bien Avant et Après leur majorité, pour leur donner toutes les chances en vue de leur avenir ?



RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMME
www.assisesprotectionenfance.fr
Tél : 01 53 10 24 10

Vous trouverez aussi sur le site la présentation de la nouvelle formule des Assises qui alternera d'une année sur l'autre un format court d'1 jour et un format long de 2 jours, et un contenu toujours aussi intéressant.



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS

